



**RAPPORT NATIONAL SUR L'APPLICATION DE LA CONVENTION DE RAMSAR SUR LES
ZONES HUMIDES**

**Rapport national à soumettre à la 13^e Session de la Conférence
des Parties contractantes,
Dubai, Émirats arabes unis, 2018**

L'objectif de ce formulaire Microsoft Word est d'aider les Parties contractantes à rassembler des données pour le Rapport national. Toutefois, les données rassemblées avec ce formulaire doivent être transférées au système de transmission des Rapports nationaux en ligne à l'adresse <https://reports.ramsar.org> ou par courriel en Word (nationalreports@ramsar.org) avant le 21 janvier 2018 pour soumission officielle du Rapport national. Si vous avez des questions ou des problèmes, veuillez contacter le Secrétariat Ramsar pour avis/conseil (nationalreports@ramsar.org).

Veillez noter que les Parties contractantes souhaitant soumettre des informations dans le système en ligne ou à l'aide de ce formulaire Word sur les Objectifs nationaux (Section 4 facultative) du Modèle de rapport national, doivent le faire avant le 30 novembre 2016.

Modèle de Rapport national (MRN) pour la COP13 de Ramsar

Introduction et généralités

1. Le Comité permanent, à sa 52^e réunion, a approuvé le présent modèle de Rapport national (MRN) pour la COP13 qui devra être rempli par les Parties contractantes à la Convention de Ramsar, dans le cadre de leur obligation de faire rapport à la 13^e Session de la Conférence des Parties contractantes à la Convention (Émirats arabes unis, 2018).
2. Le Comité a également approuvé, par sa Décision SC52-07, la mise à disposition des Parties d'un système en ligne de transmission des Rapports nationaux en maintenant l'option de modèle « hors ligne », et a demandé au Secrétariat de soumettre à la prochaine Conférence des Parties une évaluation de l'utilisation du système en ligne.
3. Le Secrétariat a décidé de publier le modèle de Rapport national en 2016 pour faciliter la planification et les préparatifs des Parties contractantes en vue de remplir le rapport. Les objectifs nationaux devront être soumis le 30 novembre 2016 et les Rapports nationaux le 21 janvier **2018** au plus tard.
4. Conformément aux débats du Comité permanent, le MRN pour la COP13 suit de près le modèle utilisé pour la COP12 pour maintenir la continuité dans les rapports et permettre l'analyse des progrès d'application en veillant à ce que les indicateurs (sous forme de questions) soient aussi compatibles que possible avec ceux des MRN précédents (et en particulier, celui de la COP12). Il est, en outre, structuré selon les buts et stratégies du Plan stratégique Ramsar 2016-2024 adopté à la COP12, dans la Résolution XII.2.
5. Le MRN pour la COP13 compte 92 indicateurs (questions). La Section 4, fournie en tant qu'annexe facultative, vise en outre à faciliter la tâche de préparation des objectifs nationaux et actions de chaque Partie contractante, en vue de l'application de chaque objectif du Plan stratégique 2016-2024, selon la Résolution XII.2.
6. Comme les MRN précédents, le MRN pour la COP13 comporte une section facultative (Section 5) qui permet aux Parties contractantes de fournir des informations supplémentaires sur les indicateurs relatifs à chaque zone humide d'importance internationale (Site Ramsar) se trouvant sur leur territoire.
7. À noter que pour les besoins de ce Rapport national à la Convention de Ramsar, le terme « zone humide » recouvre la définition donnée dans le texte de la Convention, à savoir toutes les zones humides continentales (y compris les lacs et les rivières), toutes les zones humides côtières proches de rivages (y compris les marais sous influence de la marée, les mangroves et les récifs coralliens) et les zones humides artificielles (p. ex., les rizières et les retenues), même si la définition nationale de « zone humide » diffère de celle que les Parties contractantes à la Convention ont adoptée.

Les Rapports nationaux à la Conférence des Parties contractantes : but et utilité

8. Les Rapports nationaux rédigés par les Parties contractantes sont des documents officiels de la Convention et sont mis à la disposition du public sur le site web de la Convention.
9. Les Rapports nationaux ont sept buts principaux :
 - i) fournir des données et des informations décrivant comment et dans quelle mesure la Convention est appliquée ;
 - ii) fournir des outils aux pays pour leur planification nationale ;
 - iii) acquérir de l'expérience/tirer des leçons pour aider les Parties à préparer leur action future ;
 - iv) déterminer les questions émergentes et les difficultés d'application rencontrées par les Parties, qui pourraient nécessiter une plus grande attention de la Conférence des Parties ;
 - v) donner aux Parties le moyen de rendre compte de leurs obligations au titre de la Convention ;
 - vi) donner à chaque Partie un outil lui permettant d'évaluer et de surveiller ses progrès dans l'application de la Convention, ainsi que de préparer ses priorités futures ;
 - vii) donner l'occasion aux Parties de faire connaître leurs réalisations durant la période triennale.
10. Les données et l'information fournies par les Parties dans leurs Rapports nationaux ont un autre but important : plusieurs des indicateurs d'application, contenus dans les rapports nationaux, sont des sources d'information essentielles pour l'analyse et l'évaluation des « indicateurs écologiques d'efficacité dans l'application de la Convention, axés sur les résultats ».
11. Pour faciliter l'analyse et l'utilisation ultérieure des données et de l'information fournies par les Parties contractantes dans leurs Rapports nationaux, le Secrétariat Ramsar conserve dans une base de données toute l'information qu'il a reçue et vérifiée. Les rapports à la COP13 seront intégrés dans un système de Rapports nationaux en ligne.
12. Les Rapports nationaux de la Convention sont utiles à plus d'un titre, notamment :
 - i) ils donnent la possibilité de compiler et d'analyser l'information que les Parties peuvent utiliser à l'appui de leur plans et programmes nationaux
 - ii) ils servent de base aux rapports que le Secrétariat présente aux Parties, à chaque session de la Conférence des Parties, sur l'application de la Convention aux niveaux mondial, national et régional et sur les progrès d'application de la Convention, sous forme de documents d'information tels que :
 - le Rapport du Secrétaire général sur l'application de la Convention au niveau mondial ;
 - le Rapport du Secrétaire général, conformément à l'article 8.2 b, c et d concernant la Liste des zones humides d'importance internationale ; et
 - les rapports fournissant une synthèse régionale de l'application de la Convention et de son Plan stratégique dans chaque région Ramsar ;
 - iii) ils fournissent des informations sur des points d'application spécifiques en appui aux avis et aux décisions des Parties, lors de la COP.
 - iv) ils sont la source des évaluations temporelles des progrès accomplis concernant des aspects particuliers de l'application de la Convention incluses dans d'autres produits de la

Convention. On peut citer, par exemple, le résumé des progrès depuis la COP3 (Regina, 1997) en matière d'élaboration de Politiques nationales pour les zones humides qui figure dans le tableau 1 du Manuel Ramsar 2 pour l'utilisation rationnelle (4^e édition, 2010) ;

- v) ils sont source d'informations permettant de faire rapport à la Convention sur la diversité biologique (CDB) sur l'application, au niveau national, du Plan de travail conjoint Ramsar/CDB et sur le rôle de chef de file de la Convention de Ramsar en matière d'application de la CDB aux zones humides. En particulier, le Secrétariat Ramsar et le GEST ont largement utilisé les indicateurs du MRN pour la COP10 en 2009 pour préparer des contributions à l'examen approfondi de la mise en œuvre du Programme de travail de la CDB sur la diversité biologique des écosystèmes d'eaux intérieures, qui a été examiné à la quatorzième réunion de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques (SBSTTA) et à la COP 10 de la CDB en 2010 (voir UNEP/CBD/SBSTTA/14/3). C'est une utilisation semblable des indicateurs du MNR pour la COP12 que l'on prévoit pour le prochain examen approfondi du programme de travail de la CDB.

Structure du modèle de Rapport national pour la COP13

13. Le modèle de Rapport national (MRN) pour la COP13 comporte cinq sections:

La Section1 contient l'information institutionnelle sur l'Autorité administrative et les correspondants nationaux pour l'application de la Convention au niveau national.

La Section2 se présente sous forme de « texte libre »: dans cette section, les Parties peuvent résumer leurs progrès d'application au niveau national et proposer des recommandations pour l'avenir.

La Section 3 propose aussi 88 indicateurs (sous forme de questions), regroupés dans chaque But et Objectif du Plan stratégique 2016-2024 pour l'application de la Convention, avec une section facultative de «texte libre» sous chaque indicateur dans laquelle la Partie contractante peut, si elle le souhaite, ajouter d'autres informations sur l'application de cette activité au plan national.

La Section 4 fournit une annexe facultative qui permet aux Parties contractantes ayant élaboré des objectifs nationaux de fournir des informations sur les objectifs et actions, en vue de l'application de chacun des Objectifs du Plan stratégique 2016-2024.

Conformément à la Résolution XII.2, qui encourage les Parties contractantes « à établir et soumettre au Secrétariat, d'ici à décembre 2016 ou avant, et en fonction de leurs priorités, capacités et ressources nationales, leurs propres objectifs nationaux et régionaux, quantifiables et assortis de délais précis, en s'inspirant des objectifs établis dans le Plan stratégique », toutes les Parties sont encouragées à envisager d'utiliser cet outil de planification nationale exhaustif dès que possible pour définir les domaines de plus haute priorité et les objectifs et actions pertinents au niveau national pour chacun d'entre eux.

Dans le MRN, la planification des objectifs nationaux propose, pour chacun d'entre eux, la possibilité d'indiquer la *priorité nationale* pour ce domaine d'activité ainsi que les *ressources disponibles, ou qui pourrait être mises à disposition durant la période triennale*, pour l'application. En outre, des champs spécifiques sont prévus pour que l'on puisse indiquer les

objectifs nationaux applicables d'ici à 2018 et les *activités nationales prévues* pour atteindre ces objectifs.

Le Plan stratégique Ramsar 2016-2024 met en évidence les synergies entre les Objectifs d'Aichi pour la biodiversité de la CDB et les Objectifs de Ramsar, de sorte que le MRN donne la possibilité aux Parties contractantes d'indiquer, s'il y a lieu, comment les mesures prises pour appliquer la Convention de Ramsar contribuent à la réalisation des Objectifs d'Aichi, conformément au paragraphe 51 de la Résolution XII.3.

La Section 5 est une annexe facultative qui permet aux Parties contractantes qui le souhaitent de fournir des informations supplémentaires pour une ou toutes leurs zones humides d'importance internationale (Sites Ramsar).

Comment remplir et soumettre le modèle de Rapport national pour la COP13

Important – lire cette section avant de commencer à remplir le modèle de Rapport national

14. Toutes les sections du MRN pour la COP13 doivent être remplies dans l'une des langues officielles de la Convention (français, anglais, espagnol).
15. Le délai de soumission du MRN dûment rempli est fixé au 21 janvier **2018**. Après cette date, il ne sera plus possible d'ajouter des informations contenues dans les Rapports nationaux dans l'analyse et le rapport à la COP13 sur l'application de la Convention.
16. Le délai de soumission des Objectifs nationaux est fixé au 30 novembre 2016.
17. Tous les champs à fond jaune clair doivent être remplis.

Les champs à fond vert clair sont des champs de « texte libre » où la Partie contractante peut, si elle le souhaite, apporter des informations supplémentaires. Bien qu'il soit facultatif d'inscrire des informations dans ces champs, les Parties contractantes sont invitées à le faire chaque fois que c'est possible et pertinent. En effet, cela nous aide à mieux comprendre les progrès et les activités des Parties et à préparer, pour la COP, les rapports les plus exacts sur l'application au niveau mondial et régional.

18. Pour aider les Parties à se reporter aux données pertinentes qu'elles ont fournies dans leur Rapport national à la COP12, pour chaque indicateur approprié, référence est faite à l'indicateur/aux indicateurs équivalent(s) dans le MRN pour la COP12 ou les MRN précédents, sous la forme suivante :{x.x.x}
19. Pour le suivi et chaque fois que nécessaire, une référence est aussi fournie au domaine derésultat clé pertinent (DRC) pour faire le lien avec l'application du Plan stratégique 2009-2015par les Parties contractantes.
20. Seuls les Objectifs du Plan stratégique 2016-2024 que les Parties doivent appliquer sont inclus dans le modèle de Rapport ; les Objectifs du Plan stratégique qui ne s'adressent pas directement aux Parties sont omis (p. ex., Objectifs 6 et 14).

21. Le modèle est créé en Microsoft Word pour le recueil des données. Vous pourrez saisir les réponses et l'information dans les champs jaunes ou verts.

Pour chaque indicateur (question) de la Section 3, une légende des options de réponse est fournie. Ces réponses varient pour chaque indicateur, selon la question, mais sont généralement présentées sous forme de : 'A - Oui', 'B - Non', 'C – Partiellement', 'D – En progrès'. Cette forme permet les comparaisons statistiques entre les réponses. Veuillez indiquer la lettre qui convient (A, B, etc.) dans le champ jaune.

Pour chaque indicateur (question), vous ne pouvez choisir qu'une seule réponse. Si vous souhaitez fournir d'autres informations ou des précisions, faites-le dans les champs verts placés en dessous de l'indicateur pertinent. Veuillez être aussi bref que possible (maximum 500 mots pour chaque champ de « texte libre »).

22. À la Section 4 (facultative), pour chaque objectif, la section de planification des objectifs nationaux se présente comme suit (exemple de l'Objectif 8 sur l'inventaire) :

Planification des objectifs nationaux

| | |
|---|--|
| Priorité : | A=Élevée; B=Moyenne; C=Faible; D=Non pertinent; E=Pas de réponse |
| Ressource : | A=Bonnes; B=Adéquates; C=Limitées; D=Très limitées; E=Pas de réponse |
| Objectifs nationaux (Réponse sous forme de texte) : | <i>[Exemple de texte]</i> Avoir un inventaire complet de toutes les zones humides avant 2018 |
| Activités prévues (Réponse sous forme de texte) : | <i>[Exemple de texte]</i> Mettre à jour l'inventaire existant afin de couvrir l'ensemble du territoire national et intégrer l'information pertinente sur les zones humides, y compris l'information numérique, si possible |
| Résultats obtenus avant 2018 et comment ils contribuent à la réalisation des Objectifs d'Aichi et des Objectifs de développement durable | <i>[Exemple de texte]</i> Un inventaire exhaustif de toutes les zones humides |
| Note : ce champ doit être rempli au moment de la soumission du rapport complet en janvier 2018 | |

L'intervention ne doit se faire que dans les champs à fond jaune. En ce qui concerne **PRIORITÉ** et **RESSOURCES**, les réponses codées sont données dans la partie droite du tableau (toujours en *italique*). La réponse choisie doit être saisie dans le champ jaune, à gauche des options codées. **OBJECTIFS** et **ACTIVITÉS PRÉVUES** sont des champs de texte ; dans ce cas, les Parties contractantes sont invitées à donner plus d'informations précises, dans les champs respectifs, sur leurs objectifs nationaux en vue de l'application de la Convention avant 2018 et les activités nationales prévues pour atteindre ces objectifs.

Veillez noter qu'UNE seule option codée – celle qui représente le mieux la situation de la Partie contractante – doit être choisie. Les blancs qui seront laissés seront codés comme « Pas de réponse » dans la base de données sur les Rapports nationaux à la COP13.

23. Pour bien faire, le MRN devrait être rempli par le principal compilateur, en consultation avec ses collègues compétents et d'autres personnes du gouvernement et, au besoin, avec des ONG et autres acteurs qui pourraient avoir des connaissances plus approfondies de certains aspects de l'application globale de la Convention par la Partie en question. Le principal compilateur peut enregistrer le document à n'importe quel moment et y revenir pour poursuivre ou pour modifier les réponses. Les compilateurs devraient se référer au Rapport national soumis à la COP12 pour veiller à la continuité et à la cohérence des informations fournies. Dans le système en ligne, il y aura aussi une option permettant des consultations avec d'autres personnes.
24. Après chaque session, **rappelez-vous d'enregistrer le document**. Une structure recommandée pour l'identité du document est : COP13 NRF [Pays] [date], par exemple : COP13 NRF Spain13 January 2018.doc.
25. Lorsque le MRN est rempli à l'aide de la version Word (hors-ligne), veuillez saisir les données dans le système en ligne de transmission des Rapports nationaux à ce lien : <https://reports.ramsar.org> ou l'envoyer par courriel (nationalreports@ramsar.org) avant le 21 janvier 2018. Si vous avez des questions ou des problèmes, veuillez contacter le Secrétariat Ramsar pour avis/conseil (nationalreports@ramsar.org).
26. Le MRN rempli **doit être accompagné d'une lettre pouvant être téléchargée dans le système en ligne, ou envoyé par courriel (nationalreports@ramsar.org) au nom du Chef de l'Autorité administrative, confirmant qu'il s'agit de la soumission officielle, par la Partie contractante, de son rapport national à la COP13.**

Si vous avez des questions ou des problèmes, veuillez contacter le Secrétariat Ramsar pour avis/conseil (nationalreports@ramsar.org).

Rapport national à la COP13 de Ramsar

Section 1 : Information institutionnelle

Note importante: Le Secrétariat Ramsar considère que les réponses données ci-dessous constituent la liste définitive de vos correspondants. Ces réponses serviront à mettre à jour les données dont le Secrétariat dispose actuellement sur vos correspondants, à consulter à l'adresse : <http://www.ramsar.org/search-contact>

| | |
|--------------------------------|----------------|
| Nom de la Partie contractante: | ALGERIE |
|--------------------------------|----------------|

Autorité administrative Ramsar désignée

| | |
|---|---|
| Nom de l'Autorité administrative : | Direction Générale des Forêts |
| Chef de l'Autorité administrative-nom et titre: | Sekrane Azzedine Directeur Général des Forêts |
| Adresse postale: | BP n° 232, Chemin Doudou Mokhtar - Ben Aknoun - Alger |
| Tél /Télec.: | +213 23 23 82 48 |
| Courriel: | |

Correspondant national désigné pour les affaires de la Convention

| | |
|------------------|--|
| Nom et titre: | Kabouya Loucif Ilham Sous Directrice des Aires Protégées et des Habitats Naturels |
| Adresse postale: | BP n° 232, Chemin Doudou Mokhtar - Ben Aknoun - Alger |
| Tél/Télec.: | +213 23 23 82 97 |
| Courriel: | |

Correspondant national désigné pour les affaires du Groupe d'évaluation scientifique et technique (GEST)

| | |
|------------------------|--|
| Nom et titre: | Mme Lakhdari Fatoum, Directrice |
| Nom de l'organisation: | Centre de Recherche Scientifique et Technique sur les Régions Arides |
| Adresse postale: | Université Mohamed Khider, BP 1682 , Biskra, 07000-ALGERIE |
| Tél./Télec.: | +213 33 73 42 14/ + 213 661 37 62 71 |
| Courriel: | Crstra_biskra@yahoo.fr |

Correspondant national gouvernemental désigné concernant le Programme de communication, éducation, sensibilisation et participation (CESP)

| | |
|------------------------|---|
| Nom et titre: | Melle Bendjedda Nadjiba, chef de Bureau |
| Nom de l'organisation: | Direction Générale des Forêts |
| Adresse postale: | BP n° 232, Chemin Doudou Mokhtar - Ben Aknoun - Alger |
| Tél./Télec.: | +213 23 23 82 97/ +213 542 170 234 |
| Courriel: | |

Correspondant national non gouvernemental désigné concernant le Programme de communication, éducation, sensibilisation et participation (CESP)

| | |
|------------------------|---|
| Nom et titre: | M. BENDAHHOU AHMED |
| Nom de l'organisation: | Association pour la Protection et l'amélioration de l'environnement |
| Adresse postale: | Rue, khedim slimane- Mecheria, wilaya de Naama |

Tél./Télééc.: +213 49 77 61 39 / + 213 7 73 17 28 65

Courriel: antar1947@gmail.com

Section 2 : Résumé général sur les progrès et les difficultés d'application de la Convention

Dans votre pays, au cours de la période triennale écoulée (c.-à-d. depuis le rapport à la COP12) :

A. Quels ont été les cinq plus grandes réussites en matière d'application de la Convention ?

- 1) L'élaboration de la stratégie nationale de gestion écosystémique des zones humides en Algérie avec une nouvelle approche écosystémique et participative avec tous les secteurs.
- 2) L'inauguration d'un centre d'éducation environnemental au niveau du complexe de zones humides de Guerbes Sanhadja
- 3) Création d'un Réseau National d'Observateurs Ornithologues Algériens pour le suivi de l'avifaune des zones humides
- 4) Développement de projets pour le suivi des zones humides par imagerie satellitaire SWOS et Globwetland
- 5) Création d'un réseau d'associations à travers des formations relatives aux zones humides dans le cadre du projet maghrébin sentinelles des zones humides

B. Quelles ont été les cinq plus grandes difficultés d'application de la Convention ?

- 1) En matière de financement
Les financements manquent pour la mise en œuvre du plan d'action de la stratégie ainsi que pour le montage de projets régionaux pour la conservation des zones humides et de la biodiversité.
- 2) L'augmentation de la pression urbaine et des infrastructures.
- 3) Les programmes CESP ne sont pas suffisants en termes de plan d'action ou de formation.
- 4) Trouver un encrage juridique pour la Stratégie Nationale des Zones Humides.
- 5) Réaliser des plans de gestion élaborés

C. Quelles sont les cinq priorités futures pour l'application de la Convention ?

- 1) Mise en œuvre du plan d'action de la stratégie nationale des zones humides
- 2) Faire les études de plans de gestion prévues et mettre en œuvre les plans de gestions existants des sites Ramsar avec un système de suivi évaluation.
- 3) Mise à jour de l'inventaire national des zones humides
- 4) Classement des zones humides d'importance internationale comme aires protégées
- 5) Elaboration d'un nouvel Atlas des zones humides classées sur la liste Ramsar

D. Avez-vous (AA) des recommandations à faire sur l'aide qu'apporte le Secrétariat Ramsar en matière d'application ?

- Favoriser le partage d'expériences entre les Etats Parties.
- Accompagner les Etats Parties dans leurs efforts de la mise en œuvre des décisions de la convention Ramsar notamment à travers l'expertise, la formation, la coopération technique et la diffusion de la documentation y afférente.
- Encourager la coopération bilatérale.
- Appeler à une meilleure implication des initiatives régionales, telle que Medwet.

E. Avez-vous (AA) des recommandations à faire sur l'aide qu'apportent les Organisations internationales partenaires (OIP) de la Convention en matière d'application ? (y compris les partenariats en cours et à développer)

- Appui technique pour l'actualisation de l'inventaire des zones humides, y compris des habitats ;
- Appui dans les techniques d'analyses des résultats du dénombrement des oiseaux d'eaux;
- Appui technique et financier pour assurer un bon fonctionnement du réseau d'observateurs ornithologiques;
- Renforcement de capacités en matière du suivi des zones humides ;
- Renforcement de capacités pour la mise en place d'un dispositif de veille écologique lié au réchauffement global du climat et les scénarii possibles d'assèchement irréversible, particulièrement en zones arides et sahariennes;
- Mise en place de nouveaux CESP

F. Comment faire pour mieux lier l'application de la Convention de Ramsar au niveau national à celle d'autres accords multilatéraux sur l'environnement (AME), en particulier ceux du « groupe de la biodiversité » [Convention sur la diversité biologique (CDB), Convention sur les espèces migratrices (CMS), Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES), Convention du patrimoine mondial, Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (CNULD) et Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC)] ?

- Mettre en place un cadre de concertation synergique multisectoriel, impliquant notamment les points focaux des différentes Conventions et accords multilatéraux sur l'environnement et la consolidation de l'action du Comité national des zones humides
- Montage de projets impliquant les différents AME

G. Comment faire pour mieux lier l'application de la Convention de Ramsar à celle des politiques/stratégies relatives à l'eau et autres stratégies dans le pays (p.ex., développement durable, énergie, industries extractives, réduction de la pauvreté, assainissement, sécurité alimentaire, biodiversité) ?

À travers la mise en place de Plans et Stratégies nationaux pluridimensionnels qui couvrent toutes ces questions à l'instar du PNAE-DD et du SNAT.

Le gouvernement algérien a mis en œuvre une Stratégie Nationale de l'Environnement et un Plan National d'actions pour l'environnement et le développement durable (PNAE-DD) qui s'est traduite par le développement du cadre législatif et réglementaire, le renforcement des capacités institutionnelles, l'introduction d'instruments économiques et financiers et la mobilisation d'investissements importants.

La dimension développement durable a été intégrée dans l'ensemble des stratégies et législations sectorielles.

Le Schéma National d'Aménagement du Territoire (SNAT) adopté par la loi n°10-02 du 29 juin 2010 traduit la volonté de l'Etat à assurer à l'horizon 2030 dans un cadre de développement durable, d'équilibre, d'équité et d'attractivité du territoire dans toutes ses composantes telles qu'énoncées par la loi n°01-20 du 12 décembre 2001 relative à l'aménagement et au développement durable du territoire. Du SNAT découlent les schémas directeurs sectoriels qui fixent les grands principes pour l'implantation d'activités économiques et des grandes infrastructures.

Aussi, l'élaboration de plans de gestions intégrés des zones humides comme modèle de gestion en valorisant les biens et services offerts par les zones humides par des actions concrètes .

H. Avez-vous (AA) d'autres commentaires généraux à faire sur l'application de la Convention ?

- Intégrer la question de la planification et la gestion des zones humides urbaines et périurbaines.
- Faire valoir les services écosystémiques que peuvent apporter ces zones humides en région

urbaine, en créant un micro climat urbain et aussi par rapport à la maîtrise des crues.

I. Veuillez faire la liste des organisations consultées ou ayant contribué aux informations fournies dans ce rapport.

Le ministère des affaires étrangères

le ministère de l'intérieur, des collectivités locales et de l'Aménagement du Territoire

Le ministère de l'agriculture, du développement rural et de la Pêche à travers la DGF

Le ministère des ressources en eau

Le ministère de l'environnement et des énergies renouvelables

Le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique

Le ministère du tourisme et de l'artisanat

Le ministère de l'éducation nationale

Le ministère de la communication

Le ministère des transports des travaux publics

Le ministère de l'industrie et des mines

Le ministère de l'habitat de l'urbanisme et de la ville

L'association pour la protection et l'amélioration de l'environnement

Section 3 : Indicateurs (questions) et autre information sur l'application

But 1 : S'attaquer aux moteurs de la perte et de la dégradation des zones humides

Objectif 1. Les avantages des zones humides figurent dans les politiques / stratégies et plans relatifs à des secteurs clés tels que l'eau, l'énergie, les mines, l'agriculture, le tourisme, le développement urbain, l'infrastructure, l'industrie, la foresterie, l'aquaculture et la pêche aux niveaux national et local.

| RAPPORT À LA COP13 | | |
|--------------------|--|---|
| 1.1 | Les problèmes/avantages des zones humides ont-ils été incorporés dans d'autres stratégies et processus de planification nationaux, y compris : {1.3.2} {1.3.3} DRC 1.3.i | |
| | A=Oui; B=Non; C=Partiellement; D=Prévu; X=Inconnu; Y=Non pertinent | |
| a) | Politique ou stratégie nationale de gestion des zones humides | A |
| b) | Stratégies d'élimination de la pauvreté | |
| c) | Plans de gestion des ressources en eau et d'économie d'eau | A |
| d) | Plans de gestion des ressources côtières et marines | A |
| e) | Stratégie/Plan de gestion intégrée de la zone côtière | A |
| f) | Programmes nationaux pour les forêts | A |
| g) | Politiques ou mesures nationales pour l'agriculture | A |
| h) | Stratégie et Plans d'action nationaux pour la biodiversité rédigés dans le cadre de la CDB | A |
| i) | Politiques nationales pour l'énergie et l'exploitation minière | |
| j) | Politiques nationales pour le tourisme | A |
| k) | Politiques nationales pour le développement urbain | |
| l) | Politiques nationales pour les infrastructures | |
| m) | Politiques nationales pour l'industrie | A |
| n) | Politiques nationales pour l'aquaculture et les pêches {1.3.3} DRC 1.3.i | A |
| o) | Plans d'action nationaux (PAN) pour la gestion et la lutte contre la pollution | A |
| p) | Politiques nationales pour la gestion des eaux usées et la qualité de l'eau | A |

1.1 Information supplémentaire :

d) Plans de gestion des ressources côtières et marines :

- Assistance à l'élaboration des plans d'aménagement côtiers : (14 wilayas côtières).
- Programme d'aménagement côtier des trois (03) zones métropolitaines (Alger, Oran et Annaba
- Etudes d'Aménagement du littoral (Tipasa, Bejaia...)
- Aménagement des réserves naturelles marines (Tipaza, Ain Temouchent....)
- Etudes de délimitation des zones littorales côtières sensibles ou côtières sensibles ou exposées à des risques environnementaux particuliers
- Elaboration d'une base de données et d'un SIG du suivi de l'état du littoral

o) Plans d'action nationaux (PAN) pour la gestion et la lutte contre la pollution :

- dispositif Tel Bahr : lutte contre pollution marine et accidentelle
- Plan d'action national pour la lutte contre la pollution marine d'origine tellurique en collaboration avec le Med Pol (pollution méditerranéenne)
- Etude de dépollution du littoral de Bousmail (Tipasa)
- Evaluation de la qualité du milieu marin
- Projet de coopération pour la lutte contre la pollution par les hydrocarbures et les substances nocives et potentiellement dangereuses (projet West MOPOCO).

projet relatif à l'amélioration et à la préparation à la lutte contre la pollution marine en méditerranée (projet POSO II).

e) Stratégie/Plan de gestion intégrée de la zone côtière : un projet de partenariat stratégique pour le grand écosystème méditerranéen avec le Med partnership, le PNUÉ PAM et le PAP /CAR : élaboration par le Ministère chargé de l'environnement d'une Stratégie Nationale de la Gestion Intégrée des Zones Côtières (2016) : qui prévoit 76 actions à réaliser jusqu'à l'horizon 2030 et du plan côtier du lac de Reghaia : proposition d'une vingtaine d'actions.

Objectif 2. L'eau est utilisée dans le respect des besoins des écosystèmes de zones humides afin qu'ils puissent remplir leurs fonctions et fournir des services à l'échelle qui convient, notamment au niveau d'un bassin versant ou le long d'une zone côtière.

| Rapports à la COP13 | |
|---|---|
| 2.1 La quantité et la qualité de l'eau disponible pour, et requise par, les zones humides ont-elles été évaluées pour soutenir l'application des Lignes directrices pour l'attribution et la gestion de l'eau en vue du maintien des fonctions écologiques des zones humides (Résolution VIII.1, VIII.2) ?1.24. | D A=Oui; B=Non; C=Partiellement; D=Prévu |
| <p>2.1 Information supplémentaire :</p> <p>La stratégie nationale de gestion écosystémique des zones humides ainsi que la stratégie nationale pour la biodiversité prévoient l'évaluation des besoins en eau pour le maintien de fonctionnement écologique des zones humides.</p> <p>L'approche de gestion intégrée des ressources en eau nécessite de prendre en considération les besoins en eau écologique.</p> <p>Mais à présent, l'évaluation de ces besoins constitue une tâche complexe et transversale (eau, biodiversité, changement climatique, parcs culturels), ce qui requiert un appui, y compris financier extérieur, en matière scientifique et technique sur ce volet.</p> | |
| 2.2 Des évaluations des flux environnementaux ont-elles été réalisées du point de vue de l'atténuation des impacts sur les caractéristiques | B |

| | |
|--|---|
| écologiques des zones humides ? (Action r3.4.iv) | A=Oui; B=Non; C=Partiellement; D=Prévu |
| 2.2 Information supplémentaire : | |
| 2.3 Les Sites Ramsar ont-ils amélioré l'utilisation durable de l'eau dans le contexte des besoins des écosystèmes ? | O A=Oui; B=Non; C=Partiellement; D=Prévu; O=Inchangé; X=Inconnu |
| 2.3 Information supplémentaire : | |
| 2.4 Les Lignes directrices sur l'attribution et la gestion de l'eau pour le maintien des fonctions écologiques des zones humides (Résolutions VIII.1etXII.12) ont-elles été utilisées/appliquées dans le processus décisionnel ? (Action 3.4.6.) | C A=Oui; B=Non; C=Partiellement; D=Prévu |
| 2.4 Information supplémentaire : Intégration de la Déclaration de Changwon (Résolution n X.3) considérant les zones humides comme infrastructures naturelles dans le cadre de la stratégie nationale de gestion écosystémique des zones humides. | |
| 2.5 Des projets qui encouragent et démontrent les bonnes pratiques en matière d'attribution et de gestion de l'eau pour le maintien des fonctions écologiques des zones humides ont-ils été élaborés ?(Action r3.4.ix.) | C A=Oui; B=Non; C=Partiellement; D=Prévu |
| 2.5 Information supplémentaire : Projets pour renforcer la collecte et le traitement des effluents liquides de toute nature en conformité avec les exigences de protection de tous les milieux récepteurs et de l'environnement tel que le projet de dépollution d'oued El Harrach. | |
| 2.6 Combien de ménages/municipalités sont raccordés au réseau d'égouts ? ODD 6.3.1 | Toutes les municipalités (1541) E=# de ménages /municipalités; F=Inférieur à #; G=Supérieur à #; X=Inconnu; Y=Non pertinent |

| | |
|--|--|
| 2.6 Information supplémentaire : Tous les chefs-lieux des communes (municipalités) en Algérie sont raccordés aux réseaux d'assainissement. | |
| 2.7 Quel est le taux de couverture des réseaux d'eaux usées dans le pays? ODD Cible 6.3.1. | 90 pour cent E=# pour cent; F=Inférieur à # pourcent=Supérieur à # pourcent; X=Inconnu; Y=Non pertinent |
| 2.7 Information supplémentaire: | |
| 2.8 Quel est le pourcentage d'utilisateurs de fosses septiques /toilettes sèches ? ODD Cible 6.3.1. | X E=# pourcent; F=Inférieur à # pourcent=Supérieur à # pourcent ; X=Inconnu; Y=Non pertinent |
| 2.8 Information supplémentaire: | |
| 2.9 Le pays utilise-t-il des zones humides/étangs construits comme technologie de traitement des eaux usées ? ODD Cible 6.3.1. | A A=Oui, B=Non; C=Partiellement, D=Prévu; X=Inconnu; Y=Non pertinent |
| 2.9 Information supplémentaire: | |
| 2.10 Comment l'utilisation des zones humides/étangs construits comme technologie de traitement des eaux usées fonctionne-t-elle dans le pays ? ODD Cible 6.3.1. | C A=Bon; C=Opérationnel; B=Ne fonctionne pas; Q=Obsolète ; X=Inconnu; Y=Non pertinent |
| 2.10 Information supplémentaire: Il existe actuellement deux sites de phyto-épuration installés depuis 2006 dans le cadre du projet de lutte contre la remontée des eaux dans la wilaya d'Ouargla : -Station d'épuration de N'goussa : Procédé d'épuration : Filtres plantés de roseaux Capacité d'épuration : 10 914 EQH ; Débit installé : 1515 m ³ /j -Station d'épuration de Timacine : Procédé d'épuration : Jardins plantés Capacité d'épuration : 100 EQH ; Débit installé : 15 m ³ /j | |

| | |
|--|---|
| <p>2.11 Combien d'installations de traitement centralisé des eaux usées existe-t-il au niveau national ? ODD Cible 6.3.1.</p> | <p>177</p> <p>E=# installations; F=Inférieur à #; G=Supérieur à #; X=Inconnu; Y=Non pertinent</p> |
| <p>2.11 Information supplémentaire: L'Algérie dispose de 177 stations d'épuration en exploitation (chiffre de juin 2016):</p> <ul style="list-style-type: none"> - Capacité épuratoire installée : 805 hm³/an - Volume épuré : 400 hm³/an <p>49 stations d'épuration sur les 177 stations en exploitation à l'échelle nationale sont situées sur la bande littorale pour une capacité installée de 400 millions de mètre cube par an ce qui représente 55 % de la capacité totale installée.</p> <p>13 stations d'épuration sont réalisées pour la protection de barrages.</p> | |

| | |
|--|--|
| <p>2.12 Quel est l'état de marche des installations de traitement des eaux usées ? ODD Cible 6.3.1.</p> | <p>C</p> <p>A=Bon; B=Ne fonctionne pas; C=Fonctionne; Q=Obsolète; X=Inconnu; Y=Non pertinent</p> |
| <p>2.12 Information supplémentaire:</p> <p>Les stations d'épuration en exploitation fonctionnent actuellement à 45 % de leur capacité installée. Il existe des contraintes de gestion comme le taux de collecte des eaux usées (Par exemple, par temps de pluie, le volume de traitement dépasse la capacité normative), les couts de fonctionnement (réactifs, consommation d'énergie). Cependant la réception de rejets très chargés dans des stations conçues à la base pour le traitement des eaux usées domestiques cause le plus souvent un dysfonctionnement de procédés d'épuration.</p> <p>La contrainte majeure demeure l'arrivée de rejets industriels à l'entrée de certaines stations ; ce qui oblige les gestionnaires à bypasser ce mélange d'eaux usées.</p> | |

| | |
|---|--|
| <p>2.13 Quel est le pourcentage de technologie de traitement décentralisé des eaux usées, y compris les zones humides/étangs construits? ODD Cible 6.3.1.</p> | <p>C</p> <p>A=Bon; C=Fonctionne; B=Ne fonctionne pas; Q=Obsolète; X=Inconnu; Y=Non pertinent</p> |
| <p>2.13 Information supplémentaire:</p> <ul style="list-style-type: none"> • 48% boues activées • 50 % lagunages naturels • 2% filtres plantés (phyto-épuration) | |

| | |
|--|--|
| <p>2.14 Existe-t-il un système de réutilisation des eaux usées ? ODD Cible 6.3.1.</p> | <p style="text-align: center;">C</p> <p>A=Oui; B=Non; C=Partiellement; D=Prévu; X=Inconnu; Y=Non pertinent</p> |
| <p>2.14 Information supplémentaire: En matière de réutilisation des eaux usées épurées en Algérie :</p> <ul style="list-style-type: none"> - il existe un cadre légal : disposition de la Loi sur l'eau 2005, fixant les modalités de cahier des charges type de concession pour la réutilisation des eaux usées épurées ; - des textes d'application fixant les cultures irrigables avec des eaux usées épurées, ainsi que les valeurs maximales des paramètres microbiologiques et physico-chimiques par groupes de cultures ; - 11 sites pilotes irrigués à partir d'eaux usées épurées (cas de Tlemcen et Boumerdes), - un volume d'eau usée épurée réutilisée de 50 Millions de m³/an ; - Création d'une sous-direction de réutilisation des eaux usées épurées dans le nouvel organigramme du Ministère des Ressources en Eau. | |

| | |
|--|---|
| <p>2.15 Quelle est la finalité du système de réutilisation des eaux usées ? ODD Cible 6.3.1.</p> | <p style="text-align: center;">R</p> <p>R=Agriculture; S=Paysage; T=Industriel; U=Eau potable; X=Inconnu; Y=Non pertinent</p> |
| <p>2.15 Information supplémentaire: Veuillez préciser si le système de réutilisation des eaux usées est gratuit ou payant, et ajouter tout autre renseignement pertinent.</p> <p>Actuellement, l'eau usée épurée distribuée à partir des stations d'épuration aux agriculteurs est fournie gratuitement.</p> | |

Objectif 3. Les secteurs public et privé ont redoublé d'efforts pour appliquer des directives et bonnes pratiques d'utilisation rationnelle de l'eau et des zones humides. {1.10}

| RAPPORT À LA COP13 | |
|--|--|
| <p>3.1 Le secteur privé est-il encouragé à appliquer les principes et orientations Ramsar sur l'utilisation rationnelle (Manuels Ramsar pour l'utilisation rationnelle des zones humides) dans ses activités et investissements concernant les zones humides ? {1.10.1} DRC 1.10.i</p> | <p style="text-align: center;">A</p> <p>A=Oui; B=Non; C=Partiellement; D=Prévu</p> |

3.1 Information supplémentaire :

Le secteur privé doit respecter lors de la réalisation de ses projets d'investissement et son activité les dispositions législatives et réglementaires en matière d'environnement. Le code de l'investissement prévoit des avantages particuliers pour les investissements utilisant des équipements de protection de l'environnement.

Les investissements touristiques doivent prévoir des stations d'épuration spécifiques aux projets. Par ailleurs, les autorisations d'exploitation des ressources naturelles sont délivrées par les autorités compétentes sur la base d'un cahier des charges qui exige une utilisation rationnelle des zones humides.

3.2 Le secteur privé a-t-il entrepris des activités ou des actions pour la conservation, l'utilisation rationnelle et la gestion ? {1.10.2} DRC 1.10.ii :

a) des Sites Ramsar

b) des zones humides en général

A=Oui; B=Non;
C=Partiellement;
D=Prévu; X=Inconnu;
Y=Non pertinent

a) A

b) A

3.2 Information supplémentaire :

Dans le cadre de l'exploitation des lacs et notamment l'exploitation de l'anguille, les investisseurs privés doivent se conformer aux prescriptions du cahier des charges et ce, conformément à la réglementation en vigueur.

Soucieux d'assurer une complémentarité et une cohérence dans les approches, le rapport national sur l'habitat, présente des propositions concernant la préservation des ressources naturelles, de la biodiversité et des écosystèmes.

3.3 A-t-on appliqué des mesures d'incitation qui encouragent la conservation et l'utilisation rationnelle des zones humides ? {1.11.1} DRC 1.11.i

A

A=Oui; B=Non;
C=Partiellement=Prévu

3.3 Information supplémentaire :

La politique du renouveau rural initié en 2009 encourage l'utilisation rationnelle des zones humides à travers les projets de proximité de développement rural intégré, tout en veillant à la préservation et à l'utilisation rationnelle des ressources naturelles pour mener des projets respectueux de l'environnement. Cette démarche est caractérisée par:

- des aides financières aux populations rurales à travers l'octroi de crédits à taux bonifiés ;
- la prise en charge des préoccupations des populations rurales et la satisfaction des besoins de leurs ménages ;
- le renforcement des organisations rurales locales (associations de villageois...) pour mener des actions de proximité en matière d'information et de sensibilisation ;
- la formation au profit des populations locales, à titre gracieux, sur les techniques d'apiculture, cuniculture, et de gestion durable de l'eau notamment par le système de goutte à goutte.

3.4 Des mesures ont-elles été prises pour éliminer les incitations perverses qui découragent la conservation et l'utilisation rationnelle des zones humides ? {1.11.2} DRC 1.11.i

A

A=Oui; B=Non;
D=Prévu; Z=Non applicable

3.4 Information supplémentaire :

- En plus du cadre législatif et réglementaire antérieur et noté dans le rapport de la COP 12, la loi sur les ressources biologiques a été promulguée (n°14-07 du 09 août 2014). La loi portant régime général des forêts qui consacre un chapitre sur les zones humides est en cours de révision.
- Loi n° 11_02 du 17 février 2011, sur les aires protégées dans le cadre du développement durable prévoit des dispositions pénales pour toute activité visant à porter atteinte aux écosystèmes des aires protégées et des zones humides.
- Arrêté signé et en voie de publication, fixant la liste des produits de la pêche vénéneux.
- Lois n° 03-01 et 03-03 du 17 février 2003 sur la promotion du tourisme dans le cadre du développement durable et les Zones d'expansion et sites touristiques.

Objectif 4. *Les espèces exotiques envahissantes et leurs voies d'introduction et de propagation sont identifiées et hiérarchisées, les espèces exotiques envahissantes prioritaires sont contrôlées et éradiquées et des mesures de gestion sont conçues et mises en œuvre pour empêcher l'introduction et l'établissement de ces espèces.*

| RAPPORT À LA COP13 | |
|--|---|
| 4.1 Le pays a-t-il un inventaire national des espèces exotiques envahissantes qui ont ou pourraient avoir des impacts sur les caractéristiques écologiques des zones humides ? {1.9.1} DRC 1.9.i | C A=Oui; B=Non; C=Partiellement; D=Prévu |
| 4.1-Information supplémentaire : Les études de plans de gestions de zones humides prévoient un inventaire de la végétation aquatique et terrestre qui inclut les espèces exotiques envahissantes. Le CNRDPA procède au signalement de toute espèce envahissante qui apparaît dans les milieux aquatiques et à son inscription dans un répertoire. | |
| 4.2 Des politiques ou lignes directrices nationales sur le contrôle et la gestion des espèces envahissantes ont-elles été établies ou révisées pour les zones humides ? {1.9.2} DRC 1.9.iii | D A=Oui; B=Non; C=Partiellement; D=Prévu |
| 4.2-Information supplémentaire : Au niveau des parcs nationaux un protocole de suivi de la flore permet de contrôler la prolifération des espèces envahissantes. Il convient d'indiquer également les alertes lancées par les chercheurs lors de l'exécution du programme de recherche relatif au terrain et dans le cadre de la veille écologique, assurée à travers les entités écologiques. | |

| | |
|---|---|
| 4.3 Combien d'espèces envahissantes sont contrôlées par des mesures de gestion ? | X |
| | E=# d'espèces; F=Inférieur à #; G=Supérieur à #; C=Partiellement; X=Inconnu; Y=Non pertinent; |
| 4.3 Information supplémentaire (Si 'Oui', veuillez indiquer l'année d'évaluation et la source de l'information) : | |

| | |
|---|---|
| 4.4 L'efficacité des programmes de contrôle des espèces exotiques envahissantes dans les zones humides a-t-elle été évaluée ? | B |
| | A=Oui; B=Non; C=Partiellement; D=Prévu; X=Inconnu; Y=Non pertinent |
| 4.4 Information supplémentaire : | |

But 2 : Conserver et gérer efficacement le réseau de Sites Ramsar

Objectif 5. Les caractéristiques écologiques des Sites Ramsar sont maintenues ou restaurées par une planification efficace et une gestion intégrée. {2.1.} Contribue à la réalisation des Objectifs d'Aichi 6.11 et 12

| RAPPORT À LA COP13 | |
|---|--|
| 5.1 Une stratégie et des priorités nationales ont-elles été établies pour continuer d'inscrire des Sites Ramsar en utilisant le <i>Cadre stratégique pour orienter l'évolution de la Liste de Ramsar</i> ? {2.1.1} DRC 2.1.i | A |
| | A=Oui; B=Non; C=Partiellement; D=Prévu |
| 5.1 Information supplémentaire : | |
| <p>Au jour d'aujourd'hui 50 zones humides sont classées sur la liste Ramsar d'importance internationale et 17 autres sont en cours d'étude pour classement. La priorité actuelle est de doter les sites classés de Plans de gestion pour leur assurer une protection durable. La difficulté de finaliser ces FDR réside dans l'absence d'information sur le terrain qui exige des moyens et financements conséquents.</p> | |
| 5.2 Le Service d'information sur les Sites Ramsar et ses outils ont-ils été utilisés pour l'identification nationale d'autres Sites Ramsar à inscrire ? {2.2.1} DRC 2.2.ii | A |
| | A=Oui; B=Non; D=Prévu |

5.2 Information supplémentaire :

Une enquête est régulièrement menée à travers le territoire national pour identifier de nouveaux sites Ramsar, en utilisant les Fiches Descriptives Ramsar (FDR).

Il est à noter que les FDR sont utilisées par certaines universités comme support de cours et d'exercices sur les zones humides.

Aussi, l'activité du réseau national d'observateurs ornithologiques, constitue une source d'information sur l'état des zones humides.

| | |
|--|---|
| | 11 sites |
| 5.3 Combien de Sites Ramsar ont un plan de gestion opérationnel et efficace ? {2.4.1} DRC 2.4.i | E=# de sites; F=Inférieur à #; G=Supérieur à #; X=Inconnu; Y=Non pertinent |
| | 2 sites |
| 5.4 Pour combien de Sites Ramsar ayant un plan de gestion, ce plan est-il appliqué ? {2.4.2} DRC 2.4.i | E=# de sites; F=Inférieur à #; G=Supérieur à #; X=Inconnu; Y=Non pertinent |
| | 2 sites |
| 5.5 Pour combien de Sites Ramsar un plan de gestion efficace est-il en train d'être mis en œuvre (en dehors des plans de gestion officiels ? {2.4.3} DRC 2.4.i | E=# de sites; F=Inférieur à #; G=Supérieur à #; X=Inconnu; Y=Non pertinent |

5.3 – 5.5 Information supplémentaire :

Sites Ramsar disposant d'un plan de gestion

JIJEL

1- Lac de Beni Belaid

ALGER

2- Lac de Réghaia

NAAMA

3- Oglet eddaira

Skikda

4- Guerbes Sanhadja

El Tarf

5- Lac Tonga

6- Lac Oubeira

7- Lac Noir

8- Aulnaie d'Ain Khiar

9- Lac Mellah

Ghardaia

10-Sebkhet El Melah ou Lac El Menéa

Oum El Bouaghi

11-Chott Timerganine

Sites Ramsar dont le plan de gestion est appliqué:

ALGER

1- Lac de Réghaia

SKIKDA

2- Guerbes-Sanhadja

5.6 L'efficacité de la gestion a-t-elle été évaluée dans tous les Sites Ramsar (par des plans de gestion officiels, lorsqu'ils existent, ou par d'autres mesures prises pour une gestion appropriée des zones humides) ? {1.6.2} DRC 1.6.ii

A

A=Oui; B=Non;
C=Partiellement;
D=Prévu

5.6 Information supplémentaire :

Les études de plan de gestion sont élaborées par une équipe d'experts pluridisciplinaires nationaux et internationaux (spécialistes en écologie, hydrologie, végétation des zones humides, socio économistes, cartographes spécialisés en télédétection et système d'information géographique). Ces études sont menées sur la base des diagnostics écologique, hydrologique et socioéconomique et des enquêtes sur terrain auprès des autorités et populations locales, ainsi que des ateliers de concertations afin d'aboutir à un plan d'action sur 5 ans à même de prendre en charge les préoccupations de conservation des populations vivant autour des zones humides.

5.7 Combien de Sites Ramsar ont un comité de gestion intersectoriel? {2.4.4} DRC 2.4.iv

17

E=# de sites;
F=Inférieur à #;
G=Supérieur à #;
X=Inconnu, Y=Non pertinent;
C=Partiellement

5.7 Information supplémentaire (S'il y a 1 site ou plus, veuillez donner le nom et la cote officielle du site ou des sites) :

Mise en place du comité national des zones humides.

Pour les sites Ramsar se trouvant dans un parc national tel que le complexe de zone humide d'El Kala, un conseil scientifique a été mis en place en 2014 en application de la loi sur les aires protégées.

Par ailleurs, dans les projets de coopération, des comités de pilotage sont installés et constitués de l'ensemble des secteurs concernés par les zones humides à titre d'exemple: le comité de pilotage du complexe des zones humides de Guerbes Sanhadja à Skikda et celui du lac de Réghaia. Comité de pilotage pour 10 sites dans le cadre de projets du cadastre des zones humides.

Il y a également l'installation de la commission nationale et des commissions de wilaya des aires protégées : Décret exécutif n° 16-259 correspondant au 10 octobre 2016.

| | |
|--|---|
| | 50 sites |
| 5.8 Pour combien de Sites Ramsar une description des caractéristiques écologiques a-t-elle été préparée (voir Résolution X.15) ? {2.4.5}{2.4.7} DRC 2.4.v | E=# sites; F=Inférieur à #; G= Supérieur à #; X= Inconnu, Y= Non pertinent; C=partiellement |
| 5.8 Information supplémentaire (S'il y a 1 site ou plus, veuillez donner le nom et la cote officielle du site ou des sites) : | |
| Un descriptif sommaire des caractéristiques écologiques des 1451 sites inventoriés a été élaboré décrivant les espèces de faune et de flore, la salinité, les caractéristiques physiques (profondeur, surface...). | |
| Ce descriptif est actualisé lors des dénombrements des oiseaux d'eau effectués en janvier. | |
| Parmi ces zones humides les sites étudiés sont dotés d'un descriptif détaillé. | |
| Il y'a lieu de noter que cinquante (50) sites ayant fait l'objet d'études disposent d'un descriptif détaillé des caractéristiques écologiques, dans le cadre du renseignement des fiches descriptives Ramsar pour leur classement. | |

| | |
|---|--------------------------------|
| 5.9 Des évaluations de l'efficacité de la gestion des Sites Ramsar ont-elles été réalisées ? {2.5.1} DRC 2.5.i | B |
| | A=Oui; B=Non; C=Quelques sites |
| 5.9 Information supplémentaire (Si 'Oui' ou 'Quelques sites', veuillez indiquer l'année d'évaluation, l'outil d'évaluation utilisé (p. ex., METT, Résolution XII.15) et la source de l'information) : | |

Objectif 7. Les menaces pesant sur les sites dont les caractéristiques écologiques risquent de changer sont traitées. {2.6.}.

| RAPPORT À LA COP13 | |
|---|--|
| 7.1 Des mécanismes sont-ils en place pour que l’Autorité administrative soit informée de changements ou de changements possibles, négatifs, induits par l’homme, dans les caractéristiques écologiques de Sites Ramsar, conformément à l’article 3.2 ? {2.6.1} DRC 2.6.i | A A=Oui; B=Non; C=Quelques sites; D=Prévu |
| <p>7.1 Information supplémentaire [Si ‘Oui’ ou ‘Quelques sites’, veuillez résumer le mécanisme ou les mécanismes établi(s)] :</p> <p>L'Algérie a déployé un ensemble de structures locales chargées d'observer et de signaler tout changement dans les caractéristiques des zones humides. Ces actions sont menées notamment par les Conservations des Forêts (couvrant les 48 wilayas du pays), les huit (08) Parcs Nationaux, les Réserves de Chasse (en nombre de 4) et les trois (03) Centres Cynégétique.</p> <p>Les services déconcentrés des secteurs de l’environnement, de la pêche et de l’hydraulique au niveau des 48 wilayas du pays et le secteur de l’Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique y contribuent également.</p> <p>Par ailleurs, il convient de signaler le rôle joué par le réseau d'observateurs ornithologiques, le réseau de surveillance sanitaire de la faune sauvage à côté des populations locales et associations de protection de la nature, de l'environnement et de la pêche pour lancer des alertes de tout changement dans les caractéristiques écologiques des zones humides.</p> | |
| 7.2 Tous les cas de changement ou de changement probable, négatif, induit par l’homme, dans les caractéristiques écologiques des Sites Ramsar ont-ils été signalés au Secrétariat Ramsar conformément à l’article 3.2 ? {2.6.2} DRC 2.6.i | O A=Oui; B=Non; C=Quelques cas; O=Pas de changement négatif |
| <p>7.2 Information supplémentaire (Si ‘Oui’ ou ‘Quelques cas’, veuillez indiquer pour quels Sites Ramsar l’Autorité administrative a fait des rapports au Secrétariat, au titre de l’article 3.2, et pour quels sites des rapports sur les changements ou changements probables n’ont pas encore été communiqués) :</p> | |
| 7.3 Le cas échéant, des mesures ont-elles été prises pour résoudre les problèmes pour lesquels des Sites Ramsar ont été inscrits au Registre de Montreux, y compris demande d’une Mission consultative Ramsar ?{2.6.3} DRC 2.6.ii | Z A=Oui; B=Non; Z=Non applicable |
| <p>7.3 Information supplémentaire (Si ‘Oui’, veuillez indiquer les mesures prises) :</p> | |

But 3 : Utiliser toutes les zones humides de façon rationnelle

Objectif 8. Les inventaires nationaux des zones humides sont commencés, terminés ou mis à jour et diffusés et utilisés pour promouvoir la conservation et la gestion efficace de toutes les zones humides. {1.1.1} DRC 1.1.i

| RAPPORT À LA COP13 | |
|---|---|
| 8.1 Votre pays a-t-il un inventaire national des zones humides complet? {1.1.1} DRC 1.1.i | A A=Oui; B=Non; C=En progrès; D=Prévu |
| <p>8.1 Information supplémentaire :</p> <p>Un recensement des zones humides a été effectué en 2015 lors de l'élaboration de la stratégie nationale de gestion écosystémique des zones humides a permis d'identifier 16 complexes et 103 sous complexes comportant 2 375 zones humides apparentes, dont 2 056 sont naturelles et 319 artificielles.</p> <p>Les 16 complexes de zones humides identifiées par la stratégie sont :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1- Complexe Numidien 2- Complexe Kabyle 3- Complexe Algérois 4- Complexe Oranais-Dahra 5- Complexe Sebkhat des Aures 6- Complexe Chott Ech-Chergui 7- Complexe Chott Zahrez 8- Complexe Chott El Hodna 9- Complexe M'Zab-Mya-Souf 10- Complexe Mont des Ksours 11- Complexe Guir-Saoura 12- Complexe Contreforts du Tadmaït 13- Complexe Oued Draa Tindouf 14- Complexe Contreforts du Mouydir 15- Complexe Tassili 16- Complexe Ahaggar | |

| | |
|---|--|
| 8.2 Votre pays a-t-il mis à jour l'inventaire national des zones humides dans la dernière décennie ? | C A=Oui; B=Non; C=En progrès; C1=Partiellement; D=Prévu; X= Inconnu; Y= Non pertinent |
| <p>8.2 Information supplémentaire :</p> <p>Au cours de l'élaboration de la stratégie nationale des zones humides en 2015 une cartographie des complexes et sous complexes ainsi que les zones humides qu'ils comportent a été réalisée et un inventaire sur la biodiversité des sites ainsi que les pressions et les menaces qui touchent les zones humides en Algérie a été réalisé.</p> <p>Egalement, l'étude du cadastre des zones humides élaborée par le ministère chargé de l'environnement en 2011 a permis de déterminer 526 zones humides géo-référencées.</p> | |

| | |
|--|--|
| <p>8.3 Les données et informations de l'inventaire des zones humides sont-elles conservées ?{1.1.2} DRC 1.1.ii</p> | <p>A</p> <p>A=Oui; B=Non; C=Partiellement; D=Prévu</p> |
| <p>8.3 Information supplémentaire :</p> <p>Une base de données numérique et cartographique est disponible au niveau de la Direction Générale des Forêts.</p> | |

| | |
|---|--|
| 8.4 Les données et informations de l'inventaire des zones humides sont-elles mises à la disposition de tous les acteurs? {1.1.2} KRA 1.1.ii | A |
| | A=Oui; B=Non; C=Partiellement; D=Prévu |

8.4 Information supplémentaire :

Le site Web de la Direction Générale des Forêts (www.dgf.org.dz) consacre une rubrique dédiée aux zones humides algériennes. Un espace qui permet aux spécialistes et au grand public d'avoir accès à l'information, notamment pour les sites classés sur la liste Ramsar.

Ce site Web établit également un lien avec le site web de la convention de Ramsar.

Aussi, un portail intranet est en cours d'étude au niveau de la Direction Générale des Forêts.

Tous les espaces suivants permettent l'amélioration de la diffusion de l'information sur les zones humides :

- Les fiches descriptives Ramsar;
- Les 4 Atlas sur les zones humides publiées par la DGF ;
- Les données des dénombrements hivernaux des oiseaux d'eau qui sont actualisées et mises à la disposition des scientifiques et étudiants ;
- Les rapports de la célébration de la journée mondiale des zones humides (2 février);
- Les données découlant des études de Plans de gestion ;
- Les cahiers des charges validés sur les études se rapportant aux zones humides ;
- Les publications nationales ou internationales d'articles scientifiques, d'Atlas, de rapports et recueils des rencontres nationales ou internationales scientifiques menées par les universités et les institutions de recherche dans les revues.

Par ailleurs, et dans le cadre de la formation graduée et post graduée, plusieurs thèses et mémoires d'études traitant des zones humides sont publiés et disponibles au niveau des bibliothèques universitaires à l'échelle nationale.

| Université | Intitulé du Laboratoire | |
|----------------|---|---|
| El Tarf | Agriculture et Fonctionnement des Écosystèmes | Identifier le dysfonctionnement des écosystèmes et proposer les mesures ; Etudier la dynamique spatio-temporelle des genres du phytoplancton toxiques. Surveiller la bathymétrie et l'envasement des plans d'eau afin de protéger la ressource en eau, la biodiversité et contribuer au développement de la région ; |
| Annaba | Amélioration Génétique des Plantes | Explorer la biodiversité microbienne des actinomycètes d'une zone humide (tourbière) |
| Annaba | Analyses Biogéochimiques Et Écologiques Des Environnements Aquatiques | Interactions géochimiques bassins de rivières/eau souterraine |
| Annaba | Aquaculture Et Pathologies | Evaluation de la biodiversité des bios agresseurs en milieu aquatique nationale |
| Bejaia | Biochimie Appliquée | Etude de la qualité biologique et physico-chimique des eaux de quelques zones humides destinés aux besoins de l'homme. Biodiversité ichtyologique des zones littorales et des cours d'eau de Bejaia |
| Constantine-1- | Biochimie Génétique Et Biotechnologie Végétale | Cytogénétique et Biodiversité |
| Mostaganem | Biodiversité Et Conservation Des Eaux Et Des Sols | développement de techniques d'analyse et de procédés pour : le traitement et l'épuration des eaux |

| | | | |
|----------------|--|---|--|
| USTHB | Biodiversité Et Environnement: Interactions, Génomes | Étude des interactions populations naturelles - environnement. | |
| El Tarf | Biodiversité et la Pollution des Écosystèmes | Évaluation de l'impact des contaminants chimiques sur les organismes aquatiques (Crustacées, Mollusques et Poissons). | |
| Ouargla | Biogéochimie des Milieux Désertiques | Analyse et Traitement des eaux. Hydrogéologie des milieux arides et semi-arides et Géochimie de la lithosphère. | |
| Annaba | Biologie Animale Appliquée | Bio surveillance de la qualité des eaux du littoral Est : utilisation de diverses espèces bio indicatrices et rapport avec la pollution métallique et par les hydrocarbures. Etude éco biologique, taxonomique et épidémiologique des Culicidae dans l'Est algérien. Lutte chimique et biologique anti-culicidienne. | |
| Annaba | Biologie Végétale Et Environnement | Pathologie des écosystèmes | |
| Annaba | Bioressources Marines | Aquaculture et valorisation aquacole des milieux Biodiversité et valorisation des ressources | |
| Jijel | Biotechnologie, Environnement Et Santé | Etude de la biodiversité des zones humides de la région de Jijel (faune et flore) ; | |
| Guelma | Conservation Des Zones Humides | 1. Biodiversité et écologie 2. Bio surveillance et qualité de l'eau 3. Conservation et gestion 4. Ecologie des oiseaux d'eau et autres vertébrés | |
| USTHB | Dynamique Et Biodiversité | Dynamique des populations des Poissons (Barbeau, Ablette, Sandre, Carpe commune, Carpe Biodiversité des écosystèmes aquatiques continentaux. | |
| Blida-1- | Eau, Environnement Et Développement Durable | <ul style="list-style-type: none"> • Viabilité hydrologique du complexe de la zone humide de Guerbès (Skikda). • Evaluation des flux hydriques et approche d'adaptabilité des techniques de décontamination | |
| Khemis Miliana | Eau, Roche et Plante | Etude de la biodiversité des communautés animales dans le Haut Cheliff Analyse spatiale de la ressource naturelle et télédétection des états de surface La production fourragère et ses incidences sur les performances de l'élevage bovin laitier Valorisation des huiles essentielles des plantes algériennes : Basilic, Origan, Myrte | |
| Annaba | Eco biologie Des Milieux Marins Et Littoraux | <ul style="list-style-type: none"> • Diversité faunistique des écosystèmes de la région (zones humides, barrages et zone côtière) • Promotion et création d'Aires Marines Protégées dans le tell Algéro-Tunisien: Cas des poissons • Phytoplancton et cyanobactéries: bio écologie, détermination des espèces toxiques et sensitives | |

| | | | |
|-------------------|---|---|--|
| Bejaia | Ecologie Et Environnement | Connaissance de la diversité biologique et étude des impacts humains sur les zones humides Mise en place d'un système de surveillance des écosystèmes en région de Kabylie | |
| El Tarf | Ecologie Fonctionnelle Et Évolutive | Ecologie et biogéographie des vertébrés | |
| Souk Ahras | Ecosystèmes Aquatiques et Terrestres | Caractérisations physico-chimiques des eaux continentales. Caractérisation et valorisation de la diversité ichthyologique pour une aquaculture raisonnée Eco biologie des oiseaux des cours d'eau: hivernage, régime alimentaire et reproduction. Biodiversité, cartographie et dynamique des peuplements phytoplanctoniques. | |
| Bejaia | Ecosystèmes Marins Et Aquacoles (Lab. Associé avec MPRH) | Exploration de l'Etat des écosystèmes et implications des facteurs de l'environnement sur | |
| ENS-SMAL ex-ISMAL | Ecosystèmes Marins et Littoraux | Suivi et contrôle de la qualité des écosystèmes marins et littoraux. Bio surveillance et impact des facteurs naturels et anthropiques sur l'environnement des | |
| Djelfa | Exploration Et Valorisation Des Ecosystèmes Steppiques | Caractérisation physico-chimiques des eaux, des sols des lacs salés de Djelfa Caractérisation physico-chimiques des eaux, des sols des sources hydrothermales de Djelfa Etude de la biodiversité microbienne du lac salé de Zahrez et les sources hydrothermales de Etude systématique des taxons colonisant les lacs salés de la région de Djelfa | |
| USTHB | Océanographie Biologique Et Environnement Marin | Ecologie et environnement marin | |
| Ouargla | Protection Des Écosystèmes En Zones Arides Et Semi-arides | Pollution de l'environnement 3. valorisation des plantes spontanées 5. pollution de l'environnement | |
| Oran-1- | Réseau De Surveillance Environmental | Bio surveillance de la pollution marine côtière : bioaccumulation et effet Etude des facteurs écologiques intervenant dans la modulation des manifestations pathologiques Conservation des écosystèmes littoraux et marins Biodiversité et changements climatiques Eco biologie littorale et marine | |
| Oum El Bouaghi | Ressources Naturelles Et Aménagement Des Milieux Sensibles | Sols et eau Qualité et pollution des eaux souterraines Risques de l'environnement et valorisation des ressources naturelles | |
| Bechar | Valorisation Des Ressources Végétales Et Sécurité Alimentaire Des Zones Semi Arides Du Sud-Ouest Algérien | Etude physicochimique et microbiologique des ressources hydriques | |

Pour sa part, la communauté scientifique s'attèle dans la continuité pour développer la connaissance et des outils d'aide à la décision concernant les zones humides sur le volet biophysique et socio-économique. On compte pas moins d'une trentaine de laboratoires et trois centres de recherche impliqués directement ou indirectement dans les problématiques relatives à ces milieux et ceux à travers le réseau Universitaire déployé sur l'ensemble du territoire (voir le tableau ci-dessus).

Les 03 Centres de Recherche impliqués dans la recherche sur les Zones Humides sur le volet Biophysique et/ou socio-économique.

- Centre de Recherche scientifique et Technique sur les Régions Arides – Omar El Barnaoui- CRSTRA - Biskra
- Centres de Recherche en Anthropologie Sociale et Culturelle – CRASC- Oran
- Centre de Recherche en Bio Technologie –CRBT-Constantine

Par ailleurs l'importance des productions scientifiques témoigne des efforts consentis et de la qualité des travaux. En effet, rien qu'au cours des 3 dernières années pas moins d'une vingtaine d'articles sont parus sur des revues internationales cités ci-dessous :

| N° | Auteurs | Titre | Année | Source |
|----|--|---|-------|---|
| 1 | Saggaï M.M., Ainouche A., Nelson M., Cattin F., El Amrani A., | Long-term investigation of constructed wetland wastewater treatment and reuse: Selection of adapted plant species for met remediation | 2017 | Journal of Environmental Management |
| 2 | Elafri A., Belhamra M., Houhamdi M., | Comparing habitat preferences of a set of waterbird species wintering in the coastal wetlands of North Africa: Implication for management | 2017 | Ekologia Bratislava |
| 3 | Bouchaala L., Elafri A., Charchar N., Boukhemza M., Houhamdi M., | Wintering behaviour and spatial ecology of Eurasian Wigeon <i>Anas penelope</i> in a coastal Mediterranean wetland complex (Guerbes-Sanhadja) of northeastern Algeria | 2017 | Avian Biology Research |
| 4 | Medjani F., Aissani B., Labar S., Djidel M., Ducrot D., Masse A., Hamilton C.M.-L., | Identifying saline wetlands in an arid desert climate using Landsat remote sensing imagery. Application on Ouargla Basin, southeastern Algeria | 2017 | Arabian Journal of Geosciences |
| 5 | Sayoud M.S., Salhi H., Chalabi B., Allali A., Dakki M., Qninba A., El Agbani M.A., Azafzaf H., Feltrup-Azafzaf C., Dlensi H., Hamouda N., Abdel Latif Ibrahim W., Asran H., Abu Elnoor A., Ibrahim H., Etayeb K., Bouras E., Berbash A., Bashaimam W., Deschamps C., Brochet A.L., Véran S., Mondain-Monval J.Y., Defos du Rau P., | The first coordinated trans-North African mid-winter waterbird census: The contribution of the International Waterbird Census to the conservation of waterbirds and wetlands at a biogeographical level | 2017 | Biological Conservation |
| 6 | Al-Obaid S., Samraoui B., Thomas J., El-Serehy H.A., Alfarhan A.H., Schneider W., O'Connell M., | An overview of wetlands of Saudi Arabia: Values, threats, and perspectives | 2017 | Ambio |
| 7 | Khemis M.D.E.-H., Boumaaza O., Bensaci E., Amari H., Boucherit K., Ali E., Hanane S., Bouslama Z., Houhamdi M., | Diurnal behavior and pairing chronology of the Northern Shoveler wintering in unprotected remnant wetlands of north-eastern Algeria | 2017 | Zoology and Ecology |
| | Bouchaala L., Charchar N., Boukhemza M., Houhamdi M., | Behavior and Phenology of Wigeon <i>Anas penelope</i> in the Gareet of Hadj-Tahar (Skikda, Northeast of Algeria) | 2017 | Journal of Entomology and Zoology Studies |
| | Moulai R., | Phénologie et budget temps diurne en période hivernale de la nette rousse (<i>Netta rufina</i>) et de l'Eristature à tête blanche (<i>Oxyura...</i> | 2017 | researchGate |
| 8 | Koull N., Chehma A., | Soil characteristics and plant distribution in saline wetlands of Oued Righ, northeastern Algeria | 2016 | Journal of Arid Land |
| 9 | Ali E., Ismahan H., Moussa H., | Diversity patterns and seasonal variation of the waterbird community in Mediterranean wetlands of Northeastern Algeria | 2016 | Zoology and Ecology |
| 10 | Aliat T., Kaabeche M., Khomri H., Nouri L., Neffar S., Chenchouni H., | A Pedological Characterisation of Some Inland Wetlands and Ramsar Sites in Algeria | 2016 | Land Degradation and Development |
| 11 | Barech G., Khaldi M., Ziane S., Zedam A., Doumandji S., Sharaf M., Espadaler X., | A First Checklist and Diversity of Ants (Hymenoptera: Formicidae) of the Saline Dry Lake Chott El Hodna in Algeria, a Ramsar Conservation Wetland | 2016 | African Entomology |
| 12 | Zouakh D.E., Chebel F., Bouaziz A., Kara M.H., | Reproduction, age and growth of <i>Tilapia zillii</i> (Cichlidae) in Oued Righ wetland (Southeast Algeria) | 2016 | Cybium |

| | | | | |
|----|---|---|------|--|
| 13 | Kachour L., Gacemi-Kirane D., Loucif L., Alayat H., | First survey of aquatic microbial fungi-like pythiaceae predominantly colonizing the South-Mediterranean Freshwater Wetlands | 2016 | Research Journal of Pharmaceutical, Biological and Chemical Sciences |
| | Abdi S., Merzoug S., Tabouche K., Maazi M., Houhamdi M. | Structure des effectifs et stationnement hivernal du fuligie nyroca <i>Aythya nyroca</i> dans le complexe des zones humides de guerbes-sanhadja (Nord-est Algérien) | 2016 | Bull Soc Zeel |
| | Tabouche K., Merzoug S., Abdi S., Maazi M., Houhamdi M. | Phénologie et comportement diurne du canard souchet ANAS CLYPEATA (anatides) hivernant dans la garaet Hadj-Tahar (complexe de guerbe-sanhadja, Nord-est de l'Algérie) | 2016 | Bull, Soc, Zool |
| | Brahimi A., Belhamra M. | Diversité de la faune vertebrae du barrage Foug El Gherza (Biskra, Algérie) | 2016 | Courrier du Savoir |
| | Charchar N., Bouchaâla L., Belhamra M., Houhamdi M. | Diurnal time budget of wintering Teal <i>Anas crecca crecca</i> (Anatidae) at Garaet Hadj-Tahar (Skikda, Northeast Algeria) | 2016 | Journal of Entomology and Zoology Studies |
| al | Medjani F., Hamdaoui O., Djidel M., Ducrot D., | Diachronic evolution of wetlands in a desert arid climate of the basin of Ouargla (southeastern Algeria) between 1987 and 2009 by remote sensing | 2015 | Arabian Journal of Geosciences |
| 15 | Mellouk K., Aroua N., | The Fetzaralake, a fragile wetland threatened by the urban growth of Annaba city (western Algeria) [Le lac Fetzara, une zone humide fragile, menacée par l'extension urbaine de la ville d'Annaba (littoral Est algérien)] | 2015 | Mediterranee |
| 16 | Nouidjem Y., Saheb M., Bensaci E., Bouzegag A., Guergueb E.Y., Houhamdi M., | Habitat use and distribution of the Ruddy Shelduck <i>Tadorna ferruginea</i> in the wetland complex of Oued Righ (Algerian Sahara) | 2015 | Zoology and Ecology |
| 17 | Merzoug A., Bara M., Houhamdi M., | Diurnal time budget of Gadwall <i>Anas strepera</i> in Guerbes-Sanhadja wetlands (Skikda, northeast Algeria) | 2015 | Zoology and Ecology |
| 18 | Abda W.A., Merzoug S., Belhamra M., Houhamdi M., | Phenology and diurnal behaviour of the Northern Shoveler <i>Anas clypeata</i> in the Guerbes-Sanhadja wetland complex (north-eastern Algeria) | 2015 | Zoology and Ecology |
| 19 | Larid M., | Feedback contribution to an integrated coastal management plan: Application to the Reghaia's coastal Wetland (Algiers province) [L'apport du retour d'expérience au processus de gestion intégrée des zones côtières: Application à la zone humide littorale de Reghaia (Algerois)] | 2015 | Mediterranee |
| 20 | Ghodbani T., Milewski A., Bellal S.A., | The wetlands of the Terga area, a vulnerable coastal ecosystem in the southern Mediterranean (western Algeria) [Un écosystème littoral fragile menacé sur la rive sud de la Méditerranée: La région côtière de Terga et ses zones humides (ouest de l'Algérie)] | 2015 | Mediterranee |
| 21 | Laabassi A., Harzallah D., Boudehane A., | Performances of a constructed wetland treating planted with emergent and floating macrophytes under Algerian semi-arid climate | 2015 | Carpathian Journal of Earth and Environmental Sciences |
| 22 | Boudraa W., Bara M., El-Hakhemis M.D., Boumaaza O., Bouslama Z., Houhamdi M., | Successful breeding of the Glossy Ibis <i>Plegadis falcinellus</i> at an urban wetland in Algeria [Nidification réussie de l'ibis falcinelle <i>Plegadis falcinellus</i> dans un milieu humide urbain en Algérie] | 2015 | Alauda |
| 23 | Koull N., Chehma A., | Soil-Vegetation Relationships of Saline Wetlands in North East of Algerian Sahara | 2015 | Arid Land Research and Management |
| | Kafi F., Hanane S., Bensouilah T., Brahmia H., Houhamdi M. | Les facteurs déterminant le succès de la reproduction des tourterelles des bois (<i>STREPTOPELIA TURTUR</i>) dans un milieu agricole Nord-Africain | 2015 | Terre et Vie |

| | |
|--|--|
| <p>8.5 Les conditions* des zones humides de votre pays ont-elles, généralement, changé depuis la dernière période triennale ? {1.1.3}</p> <p>a) Sites Ramsar b) zones humides en général</p> <p>Veillez commenter les sources d'informations sur lesquelles s'appuie votre réponse dans le champ vert de texte libre ci-dessous. S'il y a une différence entre la situation des zones humides intérieures et côtières, veuillez décrire. Si possible, décrivez les principaux moteurs du (des) changement(s).</p> <p>*« Conditions » correspond aux caractéristiques écologiques définies par la Convention.</p> | <p>N=État détérioré ; O=Pas de changement ; P=État amélioré</p> <p>a) O b) O</p> |
| <p>8.5 Information supplémentaire sur a) et/ou b) :</p> <p>Dans certaines zones humides, quelques modifications ont été observées comme le développement des villes et des territoires de manière générale.</p> | |

| | |
|--|---|
| <p>8.6 D'après l'inventaire national des zones humides, s'il en existe un, veuillez fournir un chiffre de référence en kilomètres carrés pour l'étendue des zones humides (conformément à la définition Ramsar) pour l'année 2017. ODD 6.6</p> | <p>A</p> <p>E= # km² ; F=Inférieur à # ; G=Supérieur à # ; A=Oui ; B=Non ; C=Partiellement ; D=Prévu ; X=Inconnu ; Y=Non pertinent</p> |
| <p>8.6 Information supplémentaire : Si l'information est disponible, veuillez indiquer le pourcentage de changement dans l'étendue des zones humides depuis trois ans.</p> <p>Lors de l'élaboration de la stratégie nationale des zones humides, la superficie des 16 complexes de zones humides identifiés était de 98 694 655 ha.</p> <p>Le calcul de l'étendue de l'eau des zones humides est prévu dans deux projets de coopération avec l'Observatoire des Zones Humides Méditerranéennes et le centre de recherche biologique, la Tour du Valat en partenariat avec l'Agence Spatiale Européenne, ainsi que d'autres partenaires.</p> <p>1/ Projet SWOS (Satellite-based Wetland Observation Service), Horizon-2020.</p> <p>2/ Projet Globwetland : système d'observation mondial des zones humides.</p> | |

Objectif 9. *L'utilisation rationnelle des zones humides est renforcée par la gestion intégrée des ressources à l'échelle qui convient, notamment celle d'un bassin versant ou le long d'une zone côtière.* {1.3.}

| <p>RAPPORT À LA COP13</p> | |
|---|--|
| <p>9.1 Y a-t-il une politique nationale pour les zones humides (ou un instrument équivalent) en place pour promouvoir l'utilisation rationnelle des zones humides ? {1.3.1} DRC 1.3.i (Si 'Oui', veuillez donner le titre et la date de la politique dans le champ vert de texte libre)</p> | <p>A</p> <p>A=Oui ; B=Non ; C=En préparation ; D=Prévu</p> |

9.1 Information supplémentaire :

Stratégie Nationale de Gestion Ecosystémique des Zones Humides en Algérie : Conformément aux recommandations de la convention Ramsar, une stratégie nationale de préservation des zones humides est élaborée qui constitue un outil indispensable permettant de disposer d'orientations à long terme, de Plans d'actions à court et moyen terme. Procéder à sa mise en œuvre devra garantir la préservation des sites et le développement d'activités génératrices de revenu au profit des populations rurales et ce grâce à la gestion intersectorielle durable de ces écosystèmes précieux et fragiles.

Stratégie Nationale de gestion des zones côtières : promeut la mise en valeur des zones humides côtières ;

Stratégie et Plan d'Actions Nationaux pour la Biodiversité (SPANB) a été conduit sous l'égide du Ministère des Ressources en Eau et de l'Environnement (MREE) dans l'optique de développer une vision et des lignes d'actions en matière de préservation de la biodiversité en Algérie

9.2 Des amendements ont-ils été apportés à la législation existante pour refléter les engagements pris envers la Convention de Ramsar ? {1.3.5} {1.3.6}

B

A=Oui ; B=Non ;
C=En progrès ;
D=Prévu

9.2 Information supplémentaire :

Il n'y a pas eu de modification à la législation existante, par contre des textes application de la Loi n°11-02 du 17 février 2011, relative aux aires protégées dans le cadre du développement durable, qui consacre certains de ses articles aux zones humides.

9.3 Les systèmes de gouvernance et de gestion de l'eau de votre pays traitent-ils les zones humides comme une infrastructure aquatique naturelle faisant partie intégrante de la gestion des ressources d'eau à l'échelle des bassins hydrographiques ? {1.7.1} {1.7.2} DRC 1.7.ii

D

A=Oui ; B=Non ;
D=Prévu

9.3 Information supplémentaire :

En tant que domaine public hydraulique naturel, les zones humides (oueds, lacs, étangs, sebkhas et chotts) sont régies par les dispositions de la loi relative à l'eau en matière d'utilisation durable, de protection et de préservation de la ressource hydrique.

La gestion de leurs ressources en eau est intégrée dans le cadre de l'élaboration de plans directeurs régionaux d'aménagement et de gestion à l'échelle des bassins hydrographiques, consolidés dans un plan national de l'eau.

Egalement, la résolution X.3 (changwon), qui considère les zones humides comme infrastructures aquatiques naturelles, a été intégrée comme orientation stratégique dans la stratégie nationale de gestion écosystémique des zones humides.

9.4 Une expertise en matière de communication, éducation, sensibilisation et participation (CESP) et des outils ont-ils été intégrés dans la planification et la gestion des bassins hydrographiques/versants (voir Résolution X.19) ? {1.7.2} {1.7.3}

A

A=Oui ; B=Non ;
D=Prévu

9.4 Information supplémentaire :

Des activités et des actions en matière de communication, éducation, sensibilisation et participation (CESP) et des outils sont menés au niveau local par les gestionnaires des aires protégées et les conservations des forêts, des classes vertes des plantations, des observations ornithologiques, des conférences et expositions en matière de zones humides, afin de sensibiliser la population sur l'importance des zones humides et la ressource essentielle qui est l'eau à titre d'exemple :

Une stratégie de communication est élaborée pour le complexe de zones humides du site Ramsar Guerbes Sanhadja dans le cadre du projet d'élaboration de son plan de gestion.

Le CESP du site Ramsar Lac de Réghaia a un programme annuel et qui reçoit des écoliers, des associations et des étudiants durant toute l'année le CESP offre des activités de sensibilisation et une bibliothèque.

Egalement, chaque année un programme de sensibilisation à l'économie de l'eau à travers tout le territoire national est mené par le biais de l'agence nationale de gestion intégrée des ressources en eau : classes d'eau, fascicules en bandes dessinées, affiches murales et plaquettes d'information, panneaux publicitaires lumineux, lettres aux usagers domestiques, confection de calendrier, émissions radio, en plus des journées techniques d'information et sensibilisation.

9.5 Votre pays a-t-il établi des politiques ou lignes directrices pour renforcer le rôle des zones humides en matière d'atténuation des changements climatiques et d'adaptation à ces changements ?
{1.7.3} {1.7.5} DRC 1.7.iii

D

A=Oui ; B=Non ;
C=Partiellement ;
D=Prévu

9.5-Information supplémentaire :

Dans le cadre de l'actualisation du plan national climat, une fiche technique est en cours d'élaboration concernant les zones humides et leur rôle en matière d'atténuation des changements climatiques

9.6 Votre pays a-t-il formulé des plans ou projets appuyant et renforçant le rôle des zones humides en matière de soutien et d'entretien des systèmes agricoles viables ? {1.7.4} {1.7.6} DRC 1.7.v

A

A=Oui ; B=Non ;
C=Partiellement ;
D=Prévu

9.6 Information supplémentaire :

Le programme de dessalement de l'eau de mer en combinaison avec les programmes de grands transferts doit permettre de satisfaire le maximum de villes côtières et avoisinantes, de dégager le surplus des barrages pour l'irrigation et de réaffecter une partie des gains des barrages de l'Atlas tellien vers les Hauts Plateaux (SNAT). Un programme de nouveaux barrages de stockage est à l'étude pour le Centre et l'Est de l'Algérie du Nord, qui peuvent être à vocation hydro-agricole en priorité. Le programme d'assainissement et d'épuration d'eaux usées contribue à la préservation des zones humides par la protection des milieux environnants contre la pollution. Le programme d'assainissement et d'épuration d'eaux usées contribue à la préservation des zones humides par la protection des milieux environnants contre la pollution. Ces différents programmes sont à même de permettre la préservation des ressources hydriques des zones humides.

9.7 Des travaux de recherche à l'appui des plans et politiques pour les zones humides ont-ils été entrepris dans votre pays concernant :

- a) les interactions agriculture-zones humides
- b) les changements climatiques
- c) l'évaluation des services écosystémiques

{1.6.1} DRC 1.6.i

A=Oui ; B=Non ;
D=Prévu

- a) A
- b) A
- c) A

9.7 Information supplémentaire :

a- Les études de plan de gestion de zones humides prévoient un diagnostic écologique, hydrologique et socioéconomique et traitent les aspects cités.

b - Le Ministère des Ressources en Eau a réalisé une étude sur la vulnérabilité de l'eau face aux changements climatiques. Celle-ci a révélé que la pluviométrie a diminué entre 20% à 40% de l'est vers l'ouest. Les pluies ont augmenté d'intensité induisant l'engorgement rapide des barrages. L'état a lancé une étude pour déterminer les zones inondables et a mis au point un projet pilote d'alerte aux inondations.

Une étude d'aménagement des principaux oueds de l'Algérie est lancée en juin 2014, l'objectif de cette étude est de faire un diagnostic sur l'état de pollution de ces oueds afin de dégager un plan d'action.

c- Le Ministère de l'Aménagement du Territoire, conduit des PNR (projets nationaux de recherche) relatifs aux zones humides et changements climatiques confiés par le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique et gérés financièrement par l'Observatoire National de l'Environnement et du Développement Durable :

d - Le Ministère de la Pêche et des Ressources Halieutiques effectue une évaluation de la biomasse au niveau des barrages et retenues collinaires avec l'élaboration de plans de gestion.

e- Le ministère chargé de l'environnement a élaboré des projets de recherche sur les changements climatiques et leurs impacts sur l'environnement. Ainsi qu'une évaluation des services éco systémiques / Programme « Gouvernance Environnementale et Biodiversité (GENBI), projet pilote au niveau du Parc National d'El Kala, wilaya d'El Tarf (projet de coopération avec la GIZ).

f- En matière de programmes de recherche soutenus par le Fonds National de la Recherche Scientifique et du Développement Technologique :

Dans le cadre de la 2^{ème} loi de la recherche scientifique et du développement technologique (08-05-2008) plusieurs projets sont exécutés (2009-2012) et traitent en priorité de la biodiversité et la conservation des zones humides dont on peut citer :

1. Aménagement agropastoral et développement communautaire durable de la zone humide d'Ain Skhoua (wilaya de Saïda). CRASC
2. Bio monitoring et dynamique de l'avifaune aquatique dans les chotts et les sebkhas des hautes plaines de l'Est algérien. Université Guelma.
3. Bio surveillance et conservation des hydro systèmes (lac, chott, sebkha et garaet) de l'Est algérien. CNEPRU.
4. Le sol et la végétation des zones humides de l'Algérie Orientale : Histoire des influences climatiques et anthropozoogènes, biodiversité et conservation. Université Annaba.
5. Aspects géochimiques des processus de salinisation des sols du lac Fetzara. Université Annaba.
6. Suivi et optimisation de la qualité des eaux de barrage de Taksebt. Université Tizi Ouzou.
7. Caractérisation, Evaluation et Bio surveillance de la contamination par les éléments traces métalliques (ETM) des oueds et barrages du bassin versant Kébir-Rhumel. Université Constantine.
8. Réponse des écosystèmes Marins à l'Anthropisation du Bassin Algérien. ENSSMAL,

Alger.

9. Influence des apports anthropiques sur l'évolution génétique des bactéries dans les milieux aquatiques : caractérisation moléculaire de la résistance aux antibiotiques et de la virulence. USTHB, Alger.
10. Biodiversité et conservation des zones humides de l'Ouest oranais. Université Sidi Bel Abbès.
11. Apports de fertilisants des bassins versants côtiers à la mer. Effets des barrages et niveau de contamination des écosystèmes aquatiques. Université Annaba.
12. Biodiversité et conservation de l'avifaune aquatique des zones humides des régions arides et semi arides d'Algérie. Université Oum El Bouaghi.
13. Evaluation des risques de la pollution industrielle hydrique dans le golfe de Skikda (littoral nord-est Algérien). Université Skikda.
14. LITTORALISATION ET ENVIRONNEMENT : contribution à la Gestion Intégrée des Zones Côtières (GIZC) à travers L'approche d'un géo système spécifique (la zone humide de Réghaia, son arrière – pays et sa zone marine). ENSSMAL, Alger.
15. Evaluation de la richesse floristique et faunistique de l'éco complexe de zones humides de la wilaya de Jijel - ERFF-EZHJ – Université de JIJEL-.
16. Caractérisation et typologie des zones humides de la région de l'Oued Righ (projet du Centre 2010-2013). Equipe zones humides, station Touggourt, Centre de Recherche Scientifique et Technique sur les Régions Arides (CRSTRA).
17. Valorisation et gestion des zones humides Sahariennes (projet du Centre 2014-2016). Equipe zones humides, station Touggourt, Centre de Recherche Scientifique et Technique sur les Régions Arides (CRSTRA).

En appui, à la stratégie nationale sur les zones humides, un atelier de conservation (monde universitaire et DGF) a permis de faire le point sur les acquis et prioriser les actions de recherche à prendre en charge avec la 3^{ème} loi (en cours de lancement).

Cet intérêt croissant pour les zones humides de la part de la communauté scientifique est appréciable également à travers les thèses de Doctorat soutenues (au nombre de 38 à partir de 2012 à ce jour) : à titre d'exemples ci-dessous une dizaine de thèses soutenues au cours des 3 dernières années :

| Titre | Auteur | Date |
|---|-----------------------------|------------|
| Structure du Fuligule nyroca <i>Aythya nyroca</i> dans les zones humides du littoral Est de l'Algérie : Statut et description des habitats. | Mr MERZOUG , Seyf Eddine | 04/01/2015 |
| Contribution à l'étude de la biodiversité de l'éco-complexe des zones humides de la région de Sétif : Inventaire entomologique et caractérisation de la végétation. | MOUHOUBI Djamila | 02/02/2015 |
| Ecologie comparée du canard souchet <i>Anas</i> | AMOR ABDA . | 10/05/2015 |

| | | |
|--|----------------------------|------------|
| clypeata et du canard pilet <i>Anas acuta</i> dans les zones humides de Guerbes-Sanhadja (Skikda). | Wahiba | |
| Vulnérabilités du « continuum » phyllosphère-litière du <i>Pistacia lentiscus</i> . des zones humides et semi-aride de l'ouest Algérien. | ZOUIDI Mohamed | 29/10/2015 |
| Inventaire et étude écologique de l'avifaune aquatique des zones humides de la wilaya de Souk-Ahras (Nord-Est de l'Algérie) | BOUALI , NOURREDINE | 29/11/2015 |
| Etude phytoécologique et cartographie de la végétation des zones humides de la région de Souk-Ahras (Nord-Est de l'Algérie). | TOUARFIA , Moundji | 29/11/2015 |
| Valeur ornithologique et caractérisation du biotope des zones humides urbaines et péri-urbaines de l'est Algérien | HAMLI , Alouia | 30/11/2015 |
| Contribution à l'implantation d'une plate-forme orientée web pour les études des zones humides et des cours d'eau (région de la Saouera, Sud-ouest, Algérie) | BADAOUI , Imane | 14/02/2016 |
| Oiseaux sauvages et virus West Nile : Épidémiologie du virus West Nile dans certaines zones humides algériennes | MEDROUH , BACHIR | 27/10/2016 |
| Utilisation des habitats et facteurs de distribution de certaines espèces aviennes dans les zones humides du Nord-Est de l'Algérie | CHETTIBI Ahlam | 01/02/2017 |
| Etude diachronique par télédétection de l'état actuel et des changements des principales zones humides algériennes classées Ramsar | BOUKABA , Rima | 19/06/2017 |
| Caractérisation spatio-temporelle de la biodiversité végétale du complexe des zones humides Sanhadja-Guerbes. | BOUSSEHABA , Abderrazak | 24/12/2017 |

Outre l'apport de ces travaux de recherche en terme de développement de la connaissance, les activités de formation par la recherche (au niveau graduation et post-graduation) renforce la ressource humaine spécialisée pour la recherche scientifique mais aussi pour les secteurs utilisateurs potentiels en terme de compétences soutenant la gestion et la conservation des zones humides, écosystèmes d'intérêt écologique et socio-économique.

Par ailleurs, il convient d'indiquer qu'un réseau de veille phénologique par rapport à l'impact des Changement Climatiques en milieu Oasien est lancé depuis 2012 par le CRSTRA, réseau impliquant agriculteurs et chercheurs afin de repérer tout changement susceptible de compromettre la durabilité de ces milieux séculaires et le devancer par des stratégies d'atténuation ou du moins d'adaptation.

Il convient d'indiquer également que la richesse, la diversité et l'immensité des territoires en Algérie, impose de maintenir ces efforts en matière de recherche avec un maillage plus fin ce qui requiert plus de moyens humains et surtout financiers.

9.8 Votre pays a-t-il présenté une candidature au Label Ville des Zones

B

| | |
|--|---|
| Humides accréditée par la Convention de Ramsar, Résolution XII.10 ? | A=Oui ; B=Non ; C=Partiellement ; D=Prévu |
| 9.8 Information supplémentaire (Si 'Oui', veuillez indiquer combien de candidatures ont été proposées) : | |

Objectif 10. Les connaissances, innovations et pratiques traditionnelles des peuples autochtones et des communautés locales qui présentent un intérêt pour l'utilisation rationnelle des zones humides et leur utilisation coutumière durable des ressources des zones humides, sont documentées, respectées, soumises aux dispositions de la législation nationale et aux obligations internationales en vigueur, et sont pleinement intégrées et prises en compte dans le cadre de l'application de la Convention, avec la participation pleine et effective des peuples autochtones et des communautés locales, à tous les niveaux pertinents.

| RAPPORT À LA COP13 | |
|--|---|
| 10.1 Des principes directeurs pour tenir compte des valeurs culturelles des zones humides, y compris des connaissances traditionnelles, pour la gestion efficace des sites (Résolution VIII.19) ont-ils été utilisés ou appliqués? (Action 6.1.2/ 6.1.6) | C1 A=Oui ; B=Non ; C=En préparation ; C1=Partiellement ; D=Prévu ; X=Inconnu ; Y=Non pertinent |
| 10.1 Information supplémentaire : Projet d'Inscription du métier « Kial el Mae » dans les foggaras, au patrimoine mondial de l'Unesco | |
| 10.2 Des études de cas, la participation à des projets ou des expériences réussies concernant les aspects culturels des zones humides ont-ils été compilés ? Résolution VIII.19 et Résolution IX.21 ? (Action 6.1.6) | A=Oui ; B=Non ; C=En préparation ; D=Prévu |
| 10.2-Information supplémentaire (Si 'Oui', veuillez indiquer les études de cas ou projets décrivant l'information et l'expérience relatives à la culture et aux zones humides) : | |
| 10.3 Les lignes directrices pour l'établissement et le renforcement de la participation des communautés locales et des peuples autochtones à la gestion des zones humides ont-elles été utilisées ou appliquées (Résolution VII. 8) ? (Action 6.1.5) | A A=Oui ; B=Non ; C=En préparation ; D=Prévu |
| 10.3 Information supplémentaire (Si 'Oui', veuillez indiquer l'utilisation ou l'application de lignes directrices) : | |
| 10.4 Les connaissances et pratiques de gestion traditionnelles | A |

| | |
|---|--|
| concernant l'utilisation rationnelle des zones humides ont-elles été documentées et leur application encouragée ? (Action 6.1.2) | A=Oui ; B=Non ; C=En préparation ; D=Prévu |
| <p>10.4 Information supplémentaire :</p> <p>D'un point de vue recherche scientifique, la connaissance et pratiques de gestion traditionnelle, l'utilisation rationnelle des zones humides est documentée notamment en ce qui concerne les régions arides et tout particulièrement le milieu oasien concernant :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Le système de gestion et de partage de l'eau (les foggaras) au niveau du Touat-Gourara et Tidikelt ; -La dérivation des eaux de crues des Oueds pour la recharge des nappes et leur utilisation en irrigation au niveau du Mزاب et des Oasis de montagnes des Aurès ; -Le système de lessivage et drainage des eaux excédentaires de l'Oued Righ connu pour son faciès salin ; -Le système du Ghout de la région du Souf classé parmi les systèmes agricoles ingénieux par la FAO ; -les systèmes de récupération de stockage des eaux au niveau des Hautes Plaines (Djoub ou barrages souterrains). <p>Outre l'aspect gestion de la ressource hydrique, les techniques traditionnelles ou savoir-faire local dans la gestion du risque « ensablement » au niveau des établissements humains (Oasis a eu une attention particulière et a même fait l'objet d'un guide pratique mis à la disposition des secteurs utilisateurs potentiels (Agriculture, Travaux Publics, Energie, ...) et sur le site du CRSTRA (www.crstra.dz)</p> <p>D'une façon générale les sites web des Universités (97) et des Institutions de Recherche permettent d'accéder à l'information disponible.</p> | |

Objectif 11. Les fonctions, services et avantages des zones humides sont largement démontrés, documentés et diffusés. {1.4.}

| RAPPORT À LA COP13 | |
|--|---|
| 11.1 Une évaluation des avantages/services écosystémiques fournis par les Sites Ramsar et autres zones humides a-t-elle été faite ? {1.4.1} DRC 1.4.ii | C1 |
| | A=Oui ; B=Non ; C=En préparation ; C1=Partiellement ; D=Prévu ; X=Inconnu ; Y=Non pertinent |

11.1 Information supplémentaire (Si 'Oui' ou 'Partiellement', veuillez indiquer combien de Sites Ramsar et leurs noms) :

Dans le cadre de notre partenariat avec l'Initiative MedWet, pour la mise en place du projet sur les services culturels récréatifs et éducatifs des zones humides en Méditerranée, des études préparatoires ont été conduites entre 2011 et 2014 en Algérie, en France, en Tunisie et au Maroc débouchant sur la réalisation d'une synthèse en 2015 par l'Institut Agronomique Méditerranéen de Montpellier (IAMM).

A cet effet, un indicateur culturel avec un protocole simplifié a été élaboré pour le suivi des services récréatifs et éducatifs au niveau des zones humides. Ce dernier est en accord avec le cadre d'action MedWet approuvé par son comité en février 2016, lequel a lancé officiellement le démarrage du suivi de cet indicateur en décembre 2016 pour les 27 pays de MedWet.

Pour l'année 2017, la Direction Générale des Forêts a choisi 9 sites pour le suivi de cet indicateur, qui sont :

- Lac de Réghaia dans la wilaya d'Alger ;
- Chott Echergui source aménagée + hammam dans la wilaya de Saida ;
- Complexe de zones humides de Guerbes Sanhadja dans la wilaya de Skikda ;
- Hammam Melouane au niveau du parc national de Chréa, wilaya de Blida ;
- Oued Dar El Oued ainsi que les grottes merveilleuses au niveau du parc national de Taza, wilaya de Jijel ;
- Lac Mézaia au niveau du parc national de Gouraya, wilaya de Bejaia ;
- Le complexe de Zones Humides du parc national d'El Kala, wilaya d'El Tarf ;
- Grotte de Beni Aad au niveau du parc national de Tlemcen, wilaya de Tlemcen ;
- Vallée d'Iherir, dans la wilaya d'Illizi.

11.2 Des programmes ou projets pour les zones humides contribuant aux objectifs d'allègement de la pauvreté ou aux plans de sécurité alimentaire et de l'eau ont-ils été appliqués ? {1.4.2} DRC 1.4.i

A

A=Oui ; B=Non ;
C=Partiellement ;
D=Prévu ;
X=Inconnu ; Y=Non pertinent

11.2 Information supplémentaire :

Un des objectifs de la politique du renouveau rural et agricole engagée par le gouvernement est de réduire la pauvreté et d'assurer la sécurité alimentaire. A cet effet, des projets de proximité de développement rural intégrés sont mis en place au profit des populations Rurales permettant la création d'activités génératrices de revenus, tout en assurant la préservation des ressources naturelles et la conservation des écosystèmes naturels des zones humides.

Dans le cadre de la mise en œuvre du plan d'action découlant du plan de gestion de Guerbes Sanhadja, un projet de réalisation d'un circuit éco-touristique est en cours de lancement pour réduire les activités nuisibles aux zones humides notamment le pompage excessif pour la culture de la pastèque, projet financé par le Fonds de partenariat pour la conservation des écosystèmes critiques.

Dans le cadre du programme de développement de l'aquaculture continentale, des projets de fermes aquacoles sont réalisés au niveau des zones semi-arides et sahariennes, à travers l'exploitation des eaux souterraines. Il s'agit d'une intégration des filières aquacoles aux activités agricoles, en couplant l'usage de l'eau servant aux élevages de poissons, de crustacés et autres, à celui de l'irrigation agricole. Sachant que cette eau d'élevage est très riche en matière fertilisante.

Dans le cadre de la sécurisation des ressources en eau, l'Algérie a mis en œuvre un programme ambitieux pour la production des ressources en eau non conventionnelles, dont l'objectif est de diminuer la pression sur les ressources en eau conventionnelles et permettre leur utilisation et réaffectation d'une manière rationnelle dans l'espace et pour les différents usages.

| | |
|--|--|
| 11.3 Les valeurs socioéconomiques des zones humides ont-elles été intégrées dans les plans de gestion de Sites Ramsar et autres zones humides ? {1.4.3} {1.4.4} DRC 1.4.iii | A A=Oui ; B=Non ; C=Partiellement ; D=Prévu |
| 11.3 Information supplémentaire (Si 'Oui' ou 'Partiellement', veuillez indiquer, si le chiffre est connu, combien de Sites Ramsar et leurs noms) : Prise en compte des valeurs socioéconomiques dans les études de plans de gestion finalisés, à l'instar de plans de gestion Guerbes Sanhadja, qui bénéficie d'une étude socioéconomique détaillée pour améliorer le plan d'action | |

| | |
|---|--|
| 11.4 Les valeurs culturelles des zones humides ont-elles été intégrées dans les plans de gestion de Sites Ramsar et autres zones humides ? {1.4.3}{1.4.4} KRA 1.4.iii | A A=Oui ; B=Non ; C=Partiellement ; D=Prévu |
| 11.4 Information supplémentaire (Si 'Oui' ou 'Partiellement', veuillez indiquer, si le chiffre est connu, combien de Sites Ramsar et leurs noms) : | |

Objectif 12. *Les zones humides dégradées sont en cours de restauration, la priorité étant donnée aux zones humides importantes pour la conservation de la biodiversité, la prévention des risques de catastrophes, les moyens d'existence et/ou l'atténuation des changements climatiques et l'adaptation à ces changements. {1.8.}*

RAPPORT À LA COP13

| | |
|--|--|
| | B |
| 12.1 Avez-vous identifié des sites prioritaires pour la restauration des zones humides ? {1.8.1} DRC 1.8.i | A=Oui ; B=Non ; C=Partiellement ; D=Prévu ; X=Inconnu ; Y=Non pertinent |
| <p>12.1 Information supplémentaire :</p> <p>Il ne s'agit pas vraiment de restaurer les zones humides mais de les doter d'un outil de gestion conformément à notre engagement de doter les sites Ramsar en priorité de plans de gestion intégrée en plus des sites Ramsar, d'autres sites sont retenus tel que :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Dayet tyour (Bechar) - Ghoufi (Batna) - Grotte de Mestaoua (Batna) - Dayas de Pistachier de L'Atlas (Laghouat) - Dunes littorales algéroises - Oued Mazafran et son embouchure (Alger-Blida-Tipaza) - Barrage Bougara (Tissemsilt) - Chott Echergui (Saida) <p>Les sites prioritaires sont retenus pour être dotés de plans de gestion intégrée, qui constituent un outil de planification qui, sur la base d'un diagnostic, permet au gestionnaire de prendre des décisions pour le site dont il décrit le fonctionnement, évalue ses valeurs, relève les problèmes qu'il rencontre, fixe des objectifs à moyen et court terme et propose les solutions programmées dans un plan d'action pluriannuel.</p> | |

| | |
|---|--|
| | B |
| 12.2 Des programmes, plans ou projets de restauration/remise en état des zones humides ont-ils été effectivement appliqués ? {1.8.2} DRC 1.8.i | A=Oui ; B=Non ; C=Partiellement ; D=Prévu ; X=Inconnu ; Y=Non pertinent |
| <p>12.2 Information supplémentaire (Si 'Oui' ou 'Partiellement', veuillez indiquer, si le chiffre est disponible, l'étendue des zones humides restaurées) :</p> | |

Objectif 13. Les pratiques de secteurs clés, tels que l'eau, l'énergie, les mines, l'agriculture, le tourisme, le développement urbain, l'infrastructure, l'industrie, la foresterie, l'aquaculture et la pêche, touchant aux zones humides, sont plus durables et contribuent à la conservation de la biodiversité et aux moyens d'existence des êtres humains.

RAPPORT À LA COP13

| | |
|---|----------|
| | A |
| 13.1 Des mesures ont-elles été prises pour renforcer la durabilité de | |

| | |
|--|----------------------------|
| secteurs clés tels que l'eau, l'énergie, les mines, l'agriculture, le tourisme, le développement urbain, l'infrastructure, l'industrie, la foresterie, l'aquaculture et la pêche lorsqu'ils touchent les zones humides ? | A=Oui ; B=Non ; D=Prévu |
| 13.1. Information supplémentaire (Si 'Oui', veuillez indiquer les mesures prises) : | |

| | |
|---|--|
| 13.2 Des pratiques d'évaluation du rendement stratégique ont-elles été appliquées dans la révision de politiques, programmes et plans qui pourraient avoir des impacts sur les zones humides ? {1.3.3} {1.3.4} DRC 1.3.ii | D A=Oui ; B=Non ; C=Partiellement ; D=Prévu |
| 13.2 Information supplémentaire : | |

| | |
|---|---|
| 13.3 Des évaluations d'impact sur l'environnement sont-elles été faites pour tous les projets de développement (tels que de nouveaux bâtiments, de nouvelles routes, l'industrie extractive) de secteurs clés tels que l'eau, l'énergie, les mines, l'agriculture, le tourisme, le développement urbain, l'infrastructure, l'industrie, la foresterie, l'aquaculture et la pêche qui pourraient toucher les zones humides ? {1.3.4} {1.3.5} DRC 1.3.iii | A A=Oui ; B=Non ; C=Dans certains cas |
| 13.3 Information supplémentaire : La réglementation proscrit pour tout projet de développement cité ci-dessus d'établir une étude d'impact sur l'environnement notamment les Décrets suivants : -Décret exécutif n° 06-198 du 31 mai 2006 définissant la réglementation applicable aux établissements classés pour la protection de l'environnement. -Décret exécutif n° 2007-145 du 19 mai 2007 déterminant le champ d'application, le contenu et les modalités d'approbation des études et des notices d'impact sur l'environnement. | |

But 4 : Améliorer la mise en œuvre

Objectif 15. Les initiatives régionales Ramsar, avec la participation et l'appui actifs des Parties de chaque région, sont renforcées et deviennent des outils efficaces, contribuant à l'application pleine et entière de la Convention. {3.2.}

| RAPPORT À LA COP13 | |
|--|---------------------------------|
| 15.1 Avez-vous (AA) participé à l'élaboration et à l'application d'une initiative régionale dans le cadre de la Convention ? {3.2.1} DRC 3.2.i | A A=Oui ; B=Non ; D=Prévu |

15.1 Information supplémentaire (Si 'Oui' ou 'Prévu', veuillez indiquer l'initiative régionale (les initiatives régionales) et les pays qui collaborent à chaque initiative) :

L'Algérie est membre de l'initiative Medwet des zones humides méditerranéennes dont elle a participé à son élaboration. Par ailleurs, elle a également organisé la réunion du 6^{ème} Comité de Medwet qui s'est tenu en 2014 dans la ville de Tipaza (Algérie). L'Algérie est également membre actif de l'observatoire méditerranéen des zones humides

15.2 Votre pays a-t-il soutenu ou participé à l'élaboration d'autres centres régionaux de formation et de recherche sur les zones humides (c.-à-d. couvrant plus d'un pays) ? {3.2.2}

A

A=Oui ; B=Non ;
D=Prévu

15.2 Information supplémentaire [Si 'Oui', veuillez indiquer le(s) nom(s) du (des) centre(s)] :

L'Algérie est membre actif de l'observatoire méditerranéen des zones humides
Dans ce cadre, elle participe à un projet intitulé : "les services culturels récréatifs et éducatifs au niveau des zones humides méditerranéennes" mené avec l'observatoire de zones humides méditerranéennes, depuis 2012.

L'Algérie participe au projet Globwetland II et III de cartographie des zones humides, initié par l'initiative MedWet, Wetlands International et l'agence spatiale européenne et autres partenaires, dans ce cadre, les cartes et produits cartographiques (indicateurs et inventaire) de 37 sites ont été élaborés.

L'Algérie participe également au projet SWOS qui consiste à établir un inventaire cartographique des zones humides.

L'Algérie a fourni un appui à l'observatoire des zones humides méditerranéennes basé à la tour du Valat (France) pour organiser un atelier nord-africain sur les dénombrements des oiseaux d'eau, et la conservation de leurs habitats, tenu à El Kala, en juin 2013.

Objectif 16. La conservation et l'utilisation rationnelle des zones humides sont connues de tous grâce à la communication, au renforcement des capacités, à l'éducation, la sensibilisation et la participation du public. {4.1}

RAPPORT À LA COP13

16.1 Un (ou des) plan(s) d'action pour la CESP zones humides a-t-il (ont-ils) été établi(s) ? {4.1.1} DRC 4.1.i

A=Oui ; B=Non ;
C=En progrès ;
D=Prévu

- a) au niveau national
- b) au niveau infranational
- c) au niveau du bassin versant
- d) au niveau local/du site

- a) A
- b) C
- c) A
- d) A

(Même si aucun plan de CESP n'a été élaboré, si des objectifs de CESP plus vastes ont été établis, veuillez l'indiquer dans la section Information supplémentaire ci-dessous.)

16.1 Information supplémentaire (Si vous avez répondu 'Oui' ou 'En progrès' à l'une ou à plusieurs des questions ci-dessus, pour chacune veuillez décrire le mécanisme, les personnes responsables, et identifier s'il y a eu participation de CN CESP) :

Au niveau national :

La Direction Générale des Forêts à travers ses structures déconcentrées notamment ceux qui dispose de CESP, musée et centre d'accueil établies des programme d'éducation environnementale, sensibilisation du grand public , des cours et des expositions sur les zones humides, produisent des documents de sensibilisations : affiches, dépliants, CD ...etc., organisent des émissions télé des reportages et participent à des émissions radio locale ou nationale. Chaque année, une enveloppe financière destinée aux programmes de communication en matière de sensibilisation à l'économie de l'eau et à la lutte contre la pollution est dégagée.

Au niveau du bassin versant/hydrographique :

Ces programmes sont confiés aux agences de bassin hydrographique qui assurent leur mise en œuvre au sein de leurs territoires respectifs.

Au niveau local :

Des plans d'actions de sensibilisation sont mis en place à l'échelle locale par les parcs nationaux et les conservations des forêts gestionnaires des sites.

| | |
|---|--|
| <p>16.2 Combien de centres (centres d'accueil de visiteurs, centres d'interprétation, centres d'éducation) ont été établis ? {4.1.2} DRC 4.1.ii</p> <p>a) dans les Sites Ramsar</p> <p>b) dans d'autres zones humides</p> | <p>E=# de centres ; F=Inférieur à #; G=Supérieur à #; C=Partiellement ; X=Inconnu ; Y=Non pertinent</p> <p>a) 3 b) 1</p> |
| <p>16.2 Information supplémentaire (Si des centres font partie de réseaux nationaux ou internationaux, veuillez décrire les réseaux) :</p> <p>1- un CESP dans le parc national d'El Kala pour le complexe de zones humides Ramsar 2- un CESP au niveau de la future réserve nature pour le lac de Reghaia, 3- un CESP au niveau du complexe de zones humides de Guerbes Sanhadja 4- un CESP au niveau du lac Mezaia au parc national de Gouraya.</p> <p>Egalement, les 8 parcs nationaux disposent tous d'un musée de la Nature et d'un centre d'accueil.</p> | |

| | |
|---|---|
| <p>16.3 La Partie contractante :</p> <p>a) encourage-t-elle la participation d'acteurs au processus décisionnel relatif à la planification et à la gestion des zones humides ?</p> <p>b) fait-elle spécifiquement participer les acteurs locaux au choix de nouveaux Sites Ramsar et à la gestion de Sites Ramsar ? {4.1.3} DRC 4.1.iii</p> | <p>A=Oui ; B=Non ; C=Partiellement ; D=Prévu</p> <p>a) A b) A</p> |
| <p>16.3 Information supplémentaire (Si 'Oui' ou 'Partiellement', veuillez fournir des informations sur la participation des acteurs) :</p> <p>a) la participation du public et les autres acteurs se concrétise à travers des Comités de pilotage intersectoriels. A l'exemple du site de Guerbes-Sanhadja, du lac de Ain ben khellil et du lac de Reghaia.</p> <p>Aussi, pour la zone marine du parc national de Taza, future aire marine protégée(AMP), un comité de pilotage intersectoriel présidé par le Wali de Jijel (2009-2012), où les partenaires sont membres : consultés et associés à la prise de décision dans l'élaboration du dossier de classement, appuyé par une commission de consultation et de concertation et une commission</p> | |

scientifique

Lors de la célébration du 2 février des ateliers scientifiques de concertation sont organisés à titre d'exemple la participation à une rencontre avec l'école nationale supérieure des sciences de la mer qui a regroupé des universitaires, associations et des gestionnaires des zones humides
Par ailleurs la journée mondiale des zones humides est célébrée annuellement à travers l'ensemble du territoire, par la DGF, les Universités, les Centres de recherche et les associations, et ce, conformément à la thématique arrêtée par la convention de Ramsar.

b)- On note une participation des associations à la sélection des sites Ramsar.

| | A |
|--|--|
| 16.4 Avez-vous un Comité national intersectoriel Ramsar/pour les zones humides ? {4.1.6} DRC 4.3.v | A=Oui ; B=Non ; C=Partiellement ; D=Prévu ; X=Inconnu ; Y=Non pertinent |
| 16.4 Information supplémentaire (Si 'Oui', indiquez a) la composition ; b) le nombre de réunions depuis la COP12 ; et c) quelles sont les responsabilités du Comité) : | |
| Le Comité national des zones humides a été institué par arrêté en date du 20 mars 2012. | |
| a) Composition | |
| Le comité national des zones humides présidé par le Ministre de l'Agriculture ou son représentant (autorité nationale Ramsar) est composé de 14 représentants des départements ministériels et d'associations. | |

| | B |
|--|--|
| 16.5 Avez-vous un organe intersectoriel équivalent à un Comité national Ramsar/ pour les zones humides ? {4.1.6} KRA 4.3.v | A=Oui ; B=Non ; C=Partiellement ; D=Prévu ; X=Inconnu ; Y=Non pertinent |
| 16.5 Information supplémentaire (Si 'Oui', indiquez a) la composition ; b) le nombre de réunions depuis la COP12 ; et c) quelles sont les responsabilités du Comité) : | |

| | |
|--|---|
| 16.6 Ya -t-il d'autres mécanismes de communication en place (à part un comité national) pour l'échange de lignes directrices sur l'application de Ramsar et d'autres informations entre l'Autorité administrative et : | A=Oui ; B=Non ; C=Partiellement ; D=Prévu |
| a) les administrateurs de Sites Ramsar | a) C |
| b) d'autres correspondants nationaux d'AME | b) C |
| c) d'autres ministères, départements et services | c) C |
| {4.1.7} DRC 4.1.vi | |
| 16.6 Information supplémentaire (Si 'Oui', indiquez a) la composition ; b) le nombre de réunions depuis la COP12 ; et c) quelles sont les responsabilités du Comité) : | |
| Une stratégie de communication est élaborée par la Direction Générale des Forêts. | |

| | |
|--|--|
| <p>16.7 Des activités de la Journée mondiale des zones humides mettant en valeur Ramsar (soit le 2 février, soit à un autre moment de l'année), soit gouvernementales, soit menées par des ONG, soit les deux, ont-elles eu lieu dans votre pays depuis la COP12 ? {4.1.8}</p> | <p style="text-align: center;">A</p> |
| | <p style="text-align: center;">A=Oui ; B=Non</p> |
| <p>16.7 Informations supplémentaires :</p> <p>la sensibilisation du public aux avantages des zones humides se fait lors des journées mondiales de la biodiversité, des oiseaux migrateurs, de l'environnement et de l'arbre, et lors de la participation des responsables de la gestion des zones humides et des universitaires, aux émissions télévisées et radiophoniques en dehors de ces journées chaque année, la journée mondiale des zones humides est célébrée à l'échelle nationale, le 2 février, sous les thèmes choisis par le Secrétariat Ramsar</p> <p>Cette journée est souvent marquée par un ensemble d'activités :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Sensibilisation des élèves dans les établissements scolaires, - Emissions radiophoniques sur le thème des zones humides, - Sorties pédagogiques au niveau de zones humides, - Plantations aux abords d'un lac, - Conférences sur les thématiques relatives aux zones humides, - Distribution d'affiches, de prospectus, dépliants, de CD Rom, etc., - Organisation de tables rondes sur la question des zones humides, - Concours de dessins et distribution de prix aux lauréats, - Expositions sur la thématique des zones humides <p>chaque année, un site est retenu, en relation avec la thématique, pour la célébration officielle par le Ministre ou son représentant</p> <p>aussi, la communauté universitaire participe à la célébration de la journée mondiale des zones humides à titre d'exemple l'école nationale des sciences de la mer a organisé une rencontre pour célébrer la journée du 2 février 2017, en invitant des associations des universitaires et des gestionnaires des zones humides à titre de sensibilisation et de communication.</p> <p>Pour leur part, les chercheurs contribuent aussi largement à la diffusion de l'information et des acquis de la recherche sur les zones humides à travers les rencontres scientifiques nationales et internationales mais aussi lors de la journée du 02 Février journée consacrée aux zones humides.</p> <p>A titre d'exemple :</p> <p>Le Centre de Recherche Scientifique et Technique sur les Régions Arides célèbre annuellement la journée mondiale des zones humides au niveau de la Station Milieu Biophysique de Touggourt (vallée de l'oued Righ), (région des Oasis, des lacs et Sebkha) où est domiciliée l'équipe de recherche Zones Humides en privilégiant des actions en direction des générations montantes (concours de dessin, maquettes, visites des Zones Humides, etc....)</p> | |
| <p>16.8 Des campagnes, programmes et projets (autres que pour la Journée mondiale des zones humides) ont-ils eu lieu depuis la COP12 pour sensibiliser à l'importance des zones humides pour l'homme et les espèces sauvages et aux avantages/services écosystémiques fournis par les zones humides ? {4.1.9}</p> | <p style="text-align: center;">A</p> |
| | <p style="text-align: center;">A=Oui ; B=Non ; D=Prévu</p> |
| <p>16.8 Information supplémentaire (Si ces activités ou d'autres activités de CESP ont été entreprises par d'autres organisations, veuillez l'indiquer) :</p> <p>Des programmes sont menés pour sensibiliser le public sur les avantages des zones humides, durant toute l'année, au niveau des parcs nationaux et des zones humides en régions arides, avec comme activité:</p> <ul style="list-style-type: none"> - classes bleues - visites pédagogiques - conférences | |

- sorties sur terrain

Les Universités et Centres de recherche organisent des rencontres thématiques, des salons de recherche, des portes ouvertes au profit du monde socio-économique tout au long de l'année de l'action d'éducation sensibilisation en faveur de la conservation des écosystèmes et des ressources naturelle est pratiquement omniprésente avec la prise en charge de plus en plus des menaces climatiques.

Aussi bien les programmes de recherche que ces activités sont soutenu par le fond national de la recherche via la tutelle (MESRS/DGRSDT).

Objectif 17. Des ressources financières et autres issues de toutes les sources sont mises à disposition en faveur d'une mise en œuvre effective du 4^e Plan stratégique Ramsar 2016-2024. {4.2.}

| RAPPORT À LA COP13 | |
|---|-------------------------------------|
| 17.1 | A |
| a) Les contributions Ramsar ont-elles été payées intégralement pour 2015, 2016 et 2017 ? {4.2.1} DRC 4.2.i | A=Oui ; B=Non ; Z=Non applicable |
| b) Si 'Non' sous 17.1 a), veuillez préciser quel plan a été mis en place pour garantir un paiement à venir prompt : | |
| 17.1 Information supplémentaire | |
| 17.2 | B |
| Un autre appui financier a-t-il été fourni dans le cadre de contributions volontaires aux activités de la Convention non financées par le budget administratif ? {4.2.2} DRC 4.2.i | A=Oui ; B=Non |
| 17.2 Information supplémentaire (Si 'Oui', veuillez indiquer le montant et pour quelles activités) : | |
| 17.3 | Z |
| [Pour les Parties contractantes ayant un organisme d'aide au développement uniquement (« pays donateurs »)] : L'organisme a-t-il fourni un financement pour soutenir la gestion et la conservation des zones humides dans d'autres pays ? {3.3.1} DRC 3.3.i | A=Oui ; B=Non ; Z=Non applicable |
| 17.3 Information supplémentaire (Si 'Oui', veuillez indiquer les pays soutenus depuis la COP12) : | |

| | |
|---|--|
| 17.4 [Pour les Parties contractantes ayant un organisme d'aide au développement uniquement (« pays donateurs »)] : Des mesures de sauvegarde et évaluations environnementales ont-elles été inscrites dans l'élaboration de projets proposés par l'organisme ? {3.3.2} DRC 3.3.ii | Z |
| | A=Oui ; B=Non ; C=Partiellement ; X=Inconnu ; Y=Non pertinent ; Z=Non applicable |
| 17.4 Information supplémentaire : | |

| | |
|--|----------------------------------|
| 17.5 [Pour les Parties contractantes ayant reçu une aide au développement seulement (« pays destinataires »)] : Un appui financier a-t-il été reçu d'organismes d'aide au développement spécifiquement pour la gestion et la conservation des zones humides dans le pays ? {3.3.3} | B |
| | A=Oui ; B=Non ; Z=Non applicable |
| 17.5 Information supplémentaire (Si 'Oui', veuillez indiquer de quels pays/organismes depuis la COP12) : | |
| <ul style="list-style-type: none"> - le WWF et la fondation MAVIA ont fourni, un appui financier pour l'élaboration de la stratégie nationale des zones humides, aux côtés du gouvernement Algérien. - Le PNUD a fourni un appui financier pour l'élaboration du plan de gestion de Guerbes-Sanhadja à Skikda, aux cotés du WWF. | |

| | |
|--|----------------------------------|
| 17.6 Un appui financier a-t-il été fourni par votre pays pour l'application du Plan stratégique ? | B |
| | A=Oui ; B=Non ; Z=Non applicable |
| 17.6 Information supplémentaire (Si 'Oui', veuillez indiquer le montant et pour quelles activités) : | |

Objectif 18. La coopération internationale est renforcée à tous les niveaux. {3.1}

| RAPPORT À LA COP13 | |
|---|---|
| 18.1 Les correspondants nationaux d'autres AME sont-ils invités à participer au Comité national Ramsar/pour les zones humides ? {3.1.1} {3.1.2} DRC 3.1.i & 3.1.iv | D |
| | A=Oui ; B=Non ; C=Partiellement ; D=Prévu |
| 18.1 Information supplémentaire : | |
| Les points focaux de la LCD, CBD et UNFCCC sont invités systématiquement à participer aux réunions officielles et rencontres thématiques. Cette synergie est appelée à être renforcée à travers le Comité national des zones humides. | |

| | |
|--|----------|
| 18.2 Des mécanismes sont-ils en place au niveau national pour la | A |
|--|----------|

| | |
|---|--|
| <p>collaboration entre l’Autorité administrative Ramsar et les correspondants de l’ONU et d’autres organismes et institutions mondiaux et régionaux (p. ex., PNUE, PNUD, OMS, FAO, CEE-ONU, OIBT) ? {3.1.2} {3.1.3} DRC 3.1.iv</p> | <p>A=Oui ; B=Non ; C=Partiellement ; D=Prévu</p> |
| <p>18.2 Information supplémentaire : La collaboration est assurée sous l'égide du Ministère des Affaires Etrangères à travers les projets de coopération notamment avec le PNUE, PNUD, FEM.</p> | |
| <p>18.3 Votre pays a-t-il reçu une aide d’un organisme ou de plusieurs organismes des Nations Unies et d’autres organismes et institutions mondiaux (p. ex., PNUE, PNUD, OMS, FAO, CEE-ONU, OIBT) ou des OIP de la Convention pour appliquer la Convention ? {4.4.1} DRC 4.4.ii. Les OIP sont : BirdLife International, International Water Management Institute (IWMI), UICN (Union internationale pour la conservation de la nature), Wetlands International, WWF et Wildfowl&Wetland Trust (WWT).</p> | <p>A A=Oui ; B=Non ; C=Partiellement ; D=Prévu ; X=Inconnu ; Y=Non pertinent</p> |
| <p>18.3 Information supplémentaire (Si ‘Oui’, veuillez indiquer l’organisme (les organismes) ou l’OIP/les OIP et le type d’assistance reçu) :</p> <p>Le projet Globwetlands II a permis la cartographie de 37 zones humides Ramsar en collaboration avec Wetlands international, l'agence spatiale européenne-ESA et le Secrétariat de la Convention Ramsar depuis 2012. Le projet d'élaboration de la stratégie nationale des zones humides (MAVA-WWF) depuis 2010. Toutefois, depuis la COP 12, aucun financement n’a été reçu.</p> | |
| <p>18.4 Des réseaux, y compris des dispositions de jumelage, ont-ils été établis au plan national ou international pour le partage des connaissances et la formation pour les zones humides qui ont des caractéristiques en commun ? {3.4.1}</p> | <p>A A=Oui ; B=Non ; C=Partiellement ; D=Prévu</p> |
| <p>18.4 Information supplémentaire (Si ‘Oui’ ou ‘Partiellement’, veuillez indiquer les réseaux et zones humides concernés) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réseau méditerranéen des oiseaux d’eau initié par les cinq pays de l’Afrique du Nord dans le cadre du programme d’appui au dénombrement des oiseaux d’eau et la conservation des zones humides, dont la coordination est assurée par la Tour du Valat, l’Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (ONCFS) en France et l’unité de soutien de l’AEWA. - Accord de jumelage en projet entre le parc national d'El Kala en Algérie et le parc national d'Ichkeul en Tunisie. - Projet de jumelage dans le cadre du réseau Med PAN entre l’Aire Marine Protégée de Corse et le Parc national de Taza (Jijel). | |
| <p>18.5 Des informations sur les zones humides et/ou Sites Ramsar de votre pays et leur état ont-elles été rendues publiques (p. ex., dans des publications ou sur un site web) ? {3.4.2} DRC 3.4.iv</p> | <p>A A=Oui ; B=Non ; C=Partiellement ; D=Prévu</p> |

18.5 Information supplémentaire :

Les informations sur les zones humides sont accessibles sur :

- le site web de la Direction Générale des Forêts qui héberge le site web des zones humides à l'échelle nationale ;
- le site web « nature vivante » dans le cadre d'un projet de coopération FEM/PNUD sur la conservation de la diversité biologique et gestion durable des ressources naturelles en zones arides et semi arides, mis à jour régulièrement ;
- Revue Ornithologique élaborée par la Direction Générale des Forêts à travers son Réseau National des Observateurs Ornithologues Algériens et qui publie des synthèses et informations sur les zones humides et leurs biodiversités notamment en ce qui concerne l'avifaune. Cette revue est publiée deux fois par an.
- Toutes les productions scientifiques de type thèses, mémoires, guides, Atlas Et contenu des rencontres scientifiques sont disponibles sur les sites web des Universités et ceux des Institutions de Recherche. Les articles publiés sur les revues internationales sont accessibles sur les sites des revues en question.

18.6 Des informations sur les zones humides et/ou Sites Ramsar de votre pays ont-elles été transmises au Secrétariat Ramsar pour diffusion ? {3.4.3} DRC 3.4.ii

A

A=Oui ; B=Non ;
C=Partiellement ;
D=Prévu

18.6 Information supplémentaire :

Transmission au secrétariat Ramsar:

- document de la stratégie Nationale de gestion écosystémique des zones humides en Algérie
- Premier numéro de la revue ornithologique élaborée par le réseau national des observateurs ornithologues algériens (RNOOA).
- des 4 Atlas des sites Ramsar, un nouvel Atlas des zones humides est en cours de préparation.
- brochure portant sur les 30 années d'application de la convention Ramsar en Algérie (à l'occasion des 40 ans de Ramsar).
- les différents rapports relatifs à la célébration de la journée mondiale des zones humides avec les produits élaborés à cette occasion.
- Les rapports nationaux qui sont publiés sur le site web Ramsar.
- Les fiches descriptives actualisées des 50 sites classés Ramsar.

18.7 Tous les systèmes de zones humides transfrontières ont-ils été identifiés ? {3.5.1} DRC 3.5.i

A

A=Oui ; B=Non ;
D=Prévu ;
Z=Non applicable

18.7 Information supplémentaire :

- Bassin versant de l'oued Tafna (entre l'Algérie et le Maroc)
- Bassin versant de l'oued Medjerda (entre l'Algérie et la Tunisie)

18.8 Une gestion coopérative efficace est-elle en place pour des systèmes de zones humides partagés (par exemple, dans les bassins hydrographiques partagés et les zones côtières) ? {3.5.2} DRC 3.5.ii

C

A=Oui ; B=Non ;
C=Partiellement ;
D=Prévu ; Y=Non pertinent

18.8 Information supplémentaire (Si 'Oui' ou 'Partiellement', veuillez indiquer pour quels systèmes de zones humides de telles mesures de gestion sont en place) :

| | |
|--|--|
| 18.9 Votre pays participe-t-il à des réseaux ou initiatives régionaux pour les espèces migratrices dépendant des zones humides ? {3.5.3} DRC 3.5.iii | A |
| | A=Oui ; B=Non ; D=Prévu ; Z=Non applicable |

18.9 Information supplémentaire :

- Participation de l'Algérie aux activités de l'AEWA (Accord sur la conservation des oiseaux d'eau d'Afrique et d'Eurasie) en tant que point focal de la Région Afrique du Nord.
- 1-participation du point focal Algérie à la MOP6 en 2015 tenue en Allemagne.
- 2- participation de l'Algérie à l'atelier de travail relatif à l'élaboration du plan d'action AEWA pour l'Afrique à l'horizon 2019-2027 en tant que point focal de la Région Afrique du Nord, qui s'est tenu au Sénégal en octobre 2017.
- 3- membre au groupe de travail AEWA sur l'Ibis Chauve
- 4-membre au groupe de travail AEWA sur l'Erismature à tête blanche
- participation au bilan des recensements hivernaux des oiseaux d'eau de la région en coordination avec Wetlands international
- organisation du 2ème Atelier Régional nord-africain sur les Dénombrements Internationaux des Oiseaux d'Eau (DIOE).

Objectif 19. Le renforcement des capacités pour l'application de la Convention et du 4^e Plan stratégique Ramsar 2016-2024 est amélioré.

RAPPORT À LA COP13

| | |
|--|---|
| 19.1 Une évaluation des besoins de formation aux niveaux national et local pour l'application de la Convention a-t-elle été réalisée ? {4.1.4} DRC 4.1.iv & 4.1.viii | A |
| | A=Oui ; B=Non ; C=Partiellement ; D=Prévu |

19.1 Information supplémentaire :

- Une évaluation des besoins nationaux et locaux en formation a été réalisée dans le cadre du Programme de Renforcement des Capacités Humaines et d'Assistance Technique (PRCHAT), initié par le Ministère de l'Agriculture, du Développement Rural et de la Pêche depuis 2009, qui est un volet de la politique du Renouveau Rural.
- La composante formation est vouée à la formation de formateurs qui auront la tâche d'identifier les besoins en formation sur terrain sur la base d'un guide de l'ingénierie destiné aux formateurs, qui consiste à utiliser les fiches des tâches pour les différents acteurs et analyser les lacunes afin d'identifier les formations prioritaires à lancer.
- Les acteurs concernés par ce programme :
- Le personnel des structures déconcentrées des forêts
- les porteurs de projets
- les animateurs
- les facilitateurs
- les élus
- les membres d'organisations professionnelles
- Les membres des cellules d'animation rurales communales les membres de comité technique de Wilaya et de Daira

- Les autres partenaires institutionnels
- Les thèmes de formation concernent :
1. Outils approche participative
 2. Initiation au SIG, GPS
 3. Techniques de communication
 4. Gestion de Projets
 5. Appui aux techniques agricoles au profit des agriculteurs
 6. Techniques de dénombrement des oiseaux d'eau, forestiers
 7. technique d'identification des limicoles

19.2 Les questions de conservation et d'utilisation rationnelle des zones humides sont-elles intégrées dans les programmes d'éducation officiels ?

D

A=Oui ; B=Non ;
C=Partiellement ;
D=Prévu

19.2 Information supplémentaire (Si votre réponse est oui à ce qui précède, veuillez donner des informations sur les mécanismes et le matériel):

19.3 Combien de cours de formation des administrateurs de zones humides ont-ils été organisés depuis la COP12 ? {4.1.5} DRC 4.1.iv
a) dans les Sites Ramsar
b) dans d'autres zones humides

E= # de possibilités ;
F=Inférieur à #;
G=Supérieur à #;
C=Partiellement ;
X=Inconnu ;
Y=Non pertinent

a) 3
b) 3

19.3 Information supplémentaire (indiquez si les Manuels Ramsar pour l'utilisation rationnelle ont été utilisés pour la formation) :

Trois sessions sur les techniques de dénombrement des oiseaux d'eau

Une session sur les oiseaux forestiers

Trois sessions sur l'identification des limicoles

Participation aux formations sur les dénombrements des oiseaux d'eau migrateurs avec un groupe régional (formation de formateurs) dans le cadre du projet appui aux dénombrements des oiseaux d'eau et conservation des zones humides.

19.4 Avez-vous (AA) utilisé vos Rapports nationaux Ramsar précédents pour le suivi de l'application de la Convention ? {4.3.1} DRC 4.3.ii

A

A=Oui ; B=Non ;
D=Prévu ;
Z=Non applicable

19.4 Information supplémentaire (Si 'Oui', veuillez indiquer comment les Rapports ont été utilisés pour le suivi) :



Section 4 : Annexe facultative pour permettre aux Parties contractantes ayant établi des objectifs nationaux de fournir des informations à ce sujet

But 1 : S'attaquer aux moteurs de la perte et de la dégradation des zones humides

Objectif 1. *Avantages des zones humides. Les avantages des zones humides figurent dans les politiques/stratégies et plans relatifs à des secteurs clés tels que l'eau, l'énergie, les mines, l'agriculture, le tourisme, le développement urbain, l'infrastructure, l'industrie, la foresterie, l'aquaculture et la pêche aux niveaux national et local. Contribue à la réalisation de l'Objectif 2 d'Aichi.*

Planification des objectifs nationaux

| | | |
|---|---|---|
| Priorité de l'Objectif : | A | A= Élevée ; B= Moyenne ; C= Faible ; D= Non pertinent ; E= Pas de réponse |
| Ressource : | B | A= Bonnes ; B= Adéquates ; C= Limitées ; D= Très limitées ; E= Pas de réponse |
| Objectifs nationaux (Réponse sous forme de texte) : | | |
| Activités prévues (Réponse sous forme de texte) : | | |
| Résultats obtenus avant 2018 et comment ils contribuent à la réalisation des Objectifs d'Aichi et des Objectifs de développement durable | | |
| Note : Ce champ doit être rempli au moment de la soumission du rapport complet en janvier 2018 | | |

Information supplémentaire :

Par le biais de la stratégie et plans d'actions nationaux pour la biodiversité initiée par le Ministère de l'environnement et des énergies renouvelables, qui dit dans :

Ces orientations stratégiques : Développer, partager, valoriser les connaissances et le savoir, et sensibiliser sur l'importance de la biodiversité pour un développement durable inclusif :

L'objectif national :

Informé, sensibiliser et éduquer le grand public (population, utilisateurs citoyens), y compris les jeunes, sur l'importance de la biodiversité et de son exploitation rationnelle pour un développement durable

Objectif 2. L'eau est utilisée dans le respect des besoins des écosystèmes de zones humides afin qu'ils puissent remplir leurs fonctions et fournir des services à l'échelle qui convient, notamment au niveau d'un bassin versant ou le long d'une zone côtière. Contribue à la réalisation des Objectifs 7 et 8 d'Aichi et de l'Indicateur 6.3.1 des Objectifs de développement durable

Planification des objectifs nationaux

| | | |
|---|---|--|
| Priorité de l'objectif : | A | A=Élevée ; B=Moyenne ; C=Faible ; D=Non pertinent ; E=Pas de réponse |
| Ressource : | C | A=Bonnes ; B=Adéquates ; C=Limitées ; D=Très limitées ; E=Pas de réponse |
| Objectifs nationaux (Réponse sous forme de texte) : | | |
| Activités prévues (Réponse sous forme de texte) : | | |
| Résultats obtenus avant 2018 et comment ils contribuent à la réalisation des Objectifs d'Aichi et des Objectifs de développement durable | | |
| Note : Ce champ doit être rempli au moment de la soumission du rapport complet en janvier 2018 | | |

Information supplémentaire :

Objectif 3. Les secteurs public et privé ont redoublé d'efforts pour appliquer des directives et bonnes pratiques d'utilisation rationnelle de l'eau et des zones humides. {1.10}. Contribue à la réalisation des Objectifs d'Aichi 3, 4, 7, et 8

Planification des objectifs nationaux

| | | |
|--|--|--|
| Priorité de l'Objectif : | | A=Élevée ; B=Moyenne ; C=Faible ; D=Non pertinent ; E=Pas de réponse |
| Ressource : | | A=Bonnes ; B=Adéquates ; C=Limitées ; D=Très limitées ; E=Pas de réponse |
| Objectifs nationaux (Réponse sous forme de texte) : | | |
| Activités prévues (Réponse sous forme de texte) : | | |

Résultats obtenus avant 2018 et comment ils contribuent à la réalisation des Objectifs d'Aichi et des Objectifs de développement durable

Note : Ce champ doit être rempli au moment de la soumission du rapport complet en janvier 2018

Information supplémentaire :

Objectif 4. Les espèces exotiques envahissantes et leurs voies d'introduction et de propagation sont identifiées et hiérarchisées, les espèces exotiques envahissantes prioritaires sont contrôlées et éradiquées et des mesures de gestion sont conçues et mises en œuvre pour empêcher l'introduction et l'établissement de ces espèces. Contribue à la réalisation de l'Objectif 9 d'Aichi.

Planification des Objectifs nationaux

| | | |
|--|---|--|
| Priorité de l'Objectif : | C | A=Élevée ; B=Moyenne ; C=Faible ; D=Non pertinent ; E=Pas de réponse |
| Ressource : | C | A=Bonnes ; B=Adéquates ; C=Limitées ; D=Très limitées ; E=Pas de réponse |
| Objectifs nationaux (Réponse sous forme de texte) : | | |
| Activités prévues (Réponse sous forme de texte) : | | |
| Résultats obtenus avant 2018 et comment ils contribuent à la réalisation des Objectifs d'Aichi et des Objectifs de développement durable | | |
| Note : Ce champ doit être rempli au moment de la soumission du rapport complet en janvier 2018 | | |

Information supplémentaire :

But 2 : Conserver et gérer efficacement le réseau de Sites Ramsar

Objectif 5. Les caractéristiques écologiques des Sites Ramsar sont maintenues ou restaurées par une planification efficace et une gestion intégrée. {2.1.} Contribue à la réalisation des Objectifs d'Aichi 6, 11 et 12

Planification des objectifs nationaux

| | | |
|---|---|--|
| Priorité de l'Objectif : | A | A=Élevée ; B=Moyenne ; C=Faible ; D=Non pertinent ; E=Pas de réponse |
| Ressource : | B | A=Bonnes ; B=Adéquates ; C=Limitées ; D=Très limitées ; E=Pas de réponse |
| Objectifs nationaux (Réponse sous forme de texte) : | | |
| Activités prévues (Réponse sous forme de texte) : | | |
| Résultats obtenus avant 2018 et comment ils contribuent à la réalisation des Objectifs d'Aichi et des Objectifs de développement durable | | |
| Note : Ce champ doit être rempli au moment de la soumission du rapport complet en janvier 2018 | | |

Information supplémentaire :
 dans la stratégie et plan d'actions nationaux pour la biodiversité :
 Orientations stratégiques
 Développer, partager et valoriser les connaissances et le savoir, et sensibiliser et communiquer sur l'importance de la biodiversité pour un développement durable inclusif
 Objectif national :
 -Intégrer la biodiversité dans les stratégies et plan d'actions de secteurs spécifiques comme l'énergie, l'industrie et les mines, l'agriculture, pêche, le tourisme, etc.
 Orientation stratégique :
 Promouvoir la conservation et la restauration de la biodiversité afin de pérenniser et développer le capital naturel algérien

Objectif national :
 -Protéger, conserver et restaurer les écosystèmes afin de maintenir leur équilibre, assurer leur pérennisation et garantir durablement la production des services écosystémiques,
 -Atténuer l'extinction d'espèces menacées et améliorer leur conservation par des mesures adéquates, notamment en valorisant l'utilisation durable des espèces locales pour maintenir leur diversité génétique, et réguler l'introduction des espèces exotiques et envahissantes.

Objectif 7. Les menaces pesant sur les sites dont les caractéristiques écologiques risquent de changer sont traitées. {2.6.}.

Planification des objectifs nationaux

| | | |
|---|---|--|
| Priorité de l'Objectif : | A | A=Élevée ; B=Moyenne ; C=Faible ; D=Non pertinent ; E=Pas de réponse |
| Ressource : | C | A=Bonnes ; B=Adéquates ; C=Limitées ; D=Très limitées ; E=Pas de réponse |
| Objectifs nationaux (Réponse sous forme de texte) : | | |
| Activités prévues (Réponse sous forme de texte) : | | |
| Résultats obtenus avant 2018 et comment ils contribuent à la réalisation des Objectifs d'Aichi et des Objectifs de développement durable | | |
| Note : Ce champ doit être rempli au moment de la soumission du rapport complet en janvier 2018 | | |

Information supplémentaire :

But 3 : Utiliser toutes les zones humides de façon rationnelle

Objectif 8. Les inventaires nationaux des zones humides sont commencés, terminés ou mis à jour et diffusés et utilisés pour promouvoir la conservation et la gestion efficace de toutes les zones humides. {1.1.1} DRC 1.1 Contribue aux Objectifs d'Aichi 12, 14, 18 et 19.

Planification des objectifs nationaux

| | | |
|---|---|--|
| Priorité de l'Objectif : | A | A=Élevée ; B=Moyenne ; C=Faible ; D=Non pertinent ; E=Pas de réponse |
| Ressource : | B | A=Bonnes ; B=Adéquates ; C=Limitées ; D=Très limitées ; E=Pas de réponse |
| Objectifs nationaux (Réponse sous forme de texte) : | | |
| Activités prévues (Réponse sous forme de texte) : | | |
| Résultats obtenus avant 2018 et comment ils contribuent à la réalisation des Objectifs d'Aichi et des Objectifs du développement durable | | |
| Note : Ce champ doit être rempli au moment de la soumission du rapport complet en janvier 2018 | | |

Objectif 9. L'utilisation rationnelle des zones humides est renforcée par la gestion intégrée des ressources à l'échelle qui convient, notamment celle d'un bassin versant ou le long d'une zone côtière. {1.3.} Contribue à la réalisation des Objectifs d'Aichi 4, 6 et 7.

Planification des objectifs nationaux

| | | |
|--|--|--|
| Priorité de l'Objectif : | | A=Élevée ; B=Moyenne ; C=Faible ; D=Non pertinent ; E=Pas de réponse |
| Ressource : | | A=Bonnes ; B=Adéquates ; C=Limitées ; D=Très limitées ; E=Pas de réponse |
| Objectifs nationaux (Réponse sous forme de texte) : | | |

| | |
|---|--|
| Activités prévues (Réponse sous forme de texte) : | |
| Résultats obtenus avant 2018 et comment ils contribuent à la réalisation des Objectifs d’Aichi et des Objectifs de développement durable | |
| Note : Ce champ doit être rempli au moment de la soumission du rapport complet en janvier 2018 | |

Information supplémentaire:

-élaboration de la stratégie nationale sur la gestion intégrée des zones côtières (SN GIZC)
- Loi n° 2002-02 du 5 février 2002 relative à la protection et à la valorisation du littoral notamment Article 7 :

Au sens de la présente loi, le littoral englobe l'ensemble des îles et îlots, le plateau continental ainsi qu'une bande de terre d'une largeur minimale de huit cents mètres (800m), longeant la mer et incluant :

- l'intégralité des zones humides et leurs rivages dont une partie se situe dans le littoral à partir des plus hautes eaux maritimes tel que défini ci-dessus;

Objectif 10. *Les connaissances, innovations et pratiques traditionnelles des peuples autochtones et des communautés locales qui présentent un intérêt pour l'utilisation rationnelle des zones humides et leur utilisation coutumière durable des ressources des zones humides, sont documentées, respectées, soumises aux dispositions de la législation nationale et aux obligations internationales en vigueur, et sont pleinement intégrées et prises en compte dans le cadre de l'application de la Convention, avec la participation pleine et effective des peuples autochtones et des communautés locales, à tous les niveaux pertinents. Contribue à la réalisation de l'Objectif 18 d'Aichi.*

Planification des objectifs nationaux

| | | |
|--|---|--|
| Priorité de l'Objectif : | C | A=Élevée ; B=Moyenne ; C=Faible ; D=Non pertinent ; E=Pas de réponse |
| Ressource : | C | A=Bonnes ; B=Adéquates ; C=Limitées ; D=Très limitées ; E=Pas de réponse |
| Objectifs nationaux (Réponse sous forme de texte) : | | |
| Activités prévues (Réponse sous forme de texte) : | | |

Résultats obtenus avant 2018 et comment ils contribuent à la réalisation des Objectifs d'Aichi et des Objectifs de développement durable

Note : Ce champ doit être rempli au moment de la soumission du rapport complet en janvier 2018

Information supplémentaire :

Objectif 11. Les fonctions, services et avantages des zones humides sont largement démontrés, documentés et diffusés. {1.4.} Contribue à la réalisation des Objectifs d'Aichi 1, 2, 13 et 14.

Planification des objectifs nationaux

| | | |
|--|---|--|
| Priorité de l'Objectif : | C | A=Élevée ; B=Moyenne ; C=Faible ; D=Non pertinent ; E=Pas de réponse |
| Ressource : | C | A=Bonnes ; B=Adéquates ; C=Limitées ; D=Très limitées ; E=Pas de réponse |
| Objectifs nationaux (Réponse sous forme de texte) : | | |
| Activités prévues (Réponse sous forme de texte) : | | |
| Résultats obtenus avant 2018 et comment ils contribuent à la réalisation des Objectifs d'Aichi et des Objectifs de développement durable | | |
| Note : Ce champ doit être rempli au moment de la | | |

Information supplémentaire :

Objectif 12. Les zones humides dégradées sont en cours de restauration, la priorité étant donnée aux zones humides importantes pour la conservation de la biodiversité, la prévention des risques de catastrophes, les moyens d'existence et/ou l'atténuation des changements climatiques et l'adaptation à ces changements. {1.8.} Contribue à la réalisation des Objectifs d'Aichi 14 et 15.

Planification des objectifs nationaux

| | |
|---|--|
| Priorité de l'Objectif : | A=Élevée ; B=Moyenne ; C=Faible ; D=Non pertinent ; E=Pas de réponse |
| Ressource : | A=Bonnes ; B=Adéquates ; C=Limitées ; D=Très limitées ; E=Pas de réponse |
| Objectifs nationaux (Réponse sous forme de texte) : | |
| Activités prévues (Réponse sous forme de texte) : | |
| Résultats obtenus avant 2018 et comment ils contribuent à la réalisation des Objectifs d'Aichi et des Objectifs de développement durable | |
| Note : Ce champ doit être rempli au moment de la soumission du rapport complet en janvier 2018 | |

Information supplémentaire :

-Stratégie Nationale de la Biodiversité :

Promouvoir la conservation et la restauration de la biodiversité afin de pérenniser et développer le capital naturel algérien :

- Protéger, conserver et restaurer les écosystèmes afin de maintenir leur équilibre, assurer leur pérennisation, et garantir durablement la production des services écosystémiques

-Assurer le suivi et l'évaluation des programmes et projets relatifs à la biodiversité, notamment à travers un système d'information géographique partagé pour la conservation, la restauration et la sauvegarde des écosystèmes qui fournissent des services écosystémiques essentiels

-Intégrer dans la gestion des écosystèmes les approches d'adaptation au changement climatique (résilience des écosystèmes, restauration des écosystèmes dégradés, lutte contre la désertification) et de prévention des risques et catastrophes naturelles.

Objectif 13. Les pratiques de secteurs clés, tels que l'eau, l'énergie, les mines, l'agriculture, le tourisme, le développement urbain, l'infrastructure, l'industrie, la foresterie, l'aquaculture et la pêche, touchant aux zones humides, sont plus durables et contribuent à la conservation de la biodiversité et aux moyens d'existence des êtres humains. Contribue à la réalisation des Objectifs d'Aichi 6 et 7.

Planification des objectifs nationaux

| | | |
|---|---|--|
| Priorité de l'Objectif : | B | A= Élevée ; B= Moyenne ; C=Faible ; D=Non pertinent ; E=Pas de réponse |
| Ressource : | B | A=Bonnes ; B=Adéquates ; C=Limitées ; D=Très limitées ; E=Pas de réponse |
| Objectifs nationaux (Réponse sous forme de texte) : | | |
| Activités prévues (Réponse sous forme de texte) : | | |
| Résultats obtenus avant 2018 et comment ils contribuent à la réalisation des Objectifs d'Aichi et des Objectifs de développement durable | | |
| Note : Ce champ doit être rempli au moment de la soumission du rapport complet en janvier 2018 | | |

Information supplémentaire :

Stratégie Nationale de la Biodiversité :

A) Adapter le cadre institutionnel, stratégique et législatif afin de mieux prendre en charge la biodiversité, notamment pour assurer la participation des secteurs partenaires, la cohérence avec les engagements internationaux de l'Algérie et la mobilisation des financements adéquats

-Mieux intégrer la biodiversité dans les stratégies et plan d'actions de secteurs spécifiques comme l'énergie, l'industrie et les mines, l'agriculture, pêche, le tourisme, etc.

But 4 : Améliorer la mise en œuvre

Objectif 15. Les initiatives régionales Ramsar, avec la participation et l'appui actifs des Parties de chaque région, sont renforcées et deviennent des outils efficaces, contribuant à l'application pleine et entière de la Convention. {3.2.}

Planification des objectifs nationaux

| | | |
|---|--|--|
| Priorité de l'Objectif : | | A=Élevée ; B=Moyenne ; C=Faible ; D=Non pertinent ; E=Pas de réponse |
| Ressource : | | A=Bonnes ; B=Adéquates ; C=Limitées ; D=Très limitées ; E=Pas de réponse |
| Objectifs nationaux (Réponse sous forme de texte) : | | |
| Activités prévues (Réponse sous forme de texte) : | | |
| Résultats obtenus avant 2018 et comment ils contribuent à la réalisation des Objectifs d'Aichi et des Objectifs de développement durable | | |
| Note : Ce champ doit être rempli au moment de la soumission du rapport complet en janvier 2018 | | |

Information supplémentaire :

Objectif 16. La conservation et l'utilisation rationnelle des zones humides sont connues de tous grâce à la communication, au renforcement des capacités, à l'éducation, la sensibilisation et la participation du public. {4.1}. Contribue à la réalisation des Objectifs d'Aichi 1 et 18.

Planification des objectifs nationaux

| | | |
|---------------------------------|---|--|
| Priorité de l'Objectif : | A | A=Élevée ; B=Moyenne ; C=Faible ; D=Non pertinent ; E=Pas de réponse |
| Ressource : | B | A=Bonnes ; B=Adéquates ; C=Limitées ; D=Très limitées ; E=Pas de réponse |

| | |
|---|--|
| Objectifs nationaux (Réponse sous forme de texte) : | |
| Activités prévues (Réponse sous forme de texte) : | |
| Résultats obtenus avant 2018 et comment ils contribuent à la réalisation des Objectifs d'Aichi et des Objectifs de développement durable | |
| Note : Ce champ doit être rempli au moment de la soumission du rapport complet en janvier 2018 | |

Information supplémentaire :

Objectif Stratégique Développer, partager et valoriser les connaissances et le savoir, et sensibiliser et communiquer sur l'importance de la biodiversité pour un développement durable inclusif

Plan d'action : Informer, sensibiliser et éduquer le grand public (population, utilisateurs citoyens), y compris les jeunes, sur l'importance de la biodiversité et de son exploitation rationnelle pour un développement durable

En ce qui concerne la société civile:

Dans la stratégie nationale de gestion des zones humides il est clairement défini le rôle du mouvement associatif dans le suivi et l'évaluation des zones humides. Un réseau maghrébin a permis de renforcer les capacités d'un certain nombre d'associations sur cette problématique. Ces dernières se sont engagées à former ce réseau. A cet effet, une charte a été rédigée par un groupe de ces associations mais le résultat est mitigé pour des raisons financières.

Objectif 17. Des ressources financières et autres issues de toutes les sources sont mises à disposition en faveur d'une mise en œuvre effective du 4^e Plan stratégique Ramsar 2016-2024. {4.2.}. Contribue à la réalisation de l'Objectif 20 d'Aichi.

Planification des objectifs nationaux

| | | |
|---------------------------------|--|--|
| Priorité de l'Objectif : | | A=Élevée ; B=Moyenne ; C=Faible ; D=Non pertinent ; E=Pas de réponse |
| Ressource : | | A=Bonnes ; B=Adéquates ; C=Limitées ; D=Très limitées ; E=Pas de réponse |

| | |
|---|--|
| Objectifs nationaux (Réponse sous forme de texte) : | |
| Activités prévues (Réponse sous forme de texte) : | |
| Résultats obtenus avant 2018 et comment ils contribuent à la réalisation des Objectifs d'Aichi et des Objectifs de développement durable | |
| Note : Ce champ doit être rempli au moment de la soumission du rapport complet en janvier 2018 | |

Information supplémentaire :

Objectif 18. *La coopération internationale est renforcée à tous les niveaux. {3.1}*

Planification des objectifs nationaux

| | |
|--|--|
| Priorité de l'Objectif : | A=Élevée ; B=Moyenne ; C=Faible ; D=Non pertinent ; E=Pas de réponse |
| Ressource : | A=Bonnes ; B=Adéquates ; C=Limitées ; D=Très limitées ; E=Pas de réponse |
| Objectifs nationaux (Réponse sous forme de texte) : | |
| Activités prévues (Réponse sous forme de texte) : | |

Résultats obtenus avant 2018 et comment ils contribuent à la réalisation des Objectifs d'Aichi et des Objectifs de développement durable

Note : Ce champ doit être rempli au moment de la soumission du rapport complet en janvier 2018

Information supplémentaire :

Objectif 19. Le renforcement des capacités pour l'application de la Convention et du 4^e Plan stratégique Ramsar 2016-2024 est amélioré. Contribue à la réalisation des Objectifs d'Aichi 1 et 17.

Planification des objectifs nationaux

Priorité de l'Objectif : C A=Élevée ; B=Moyenne ; C=Faible ; D=Non pertinent ; E=Pas de réponse

Ressource : C A=Bonnes ; B=Adéquates ; C=Limitées ; D=Très limitées ; E=Pas de réponse

Objectifs nationaux (Réponse sous forme de texte) :

Activités prévues (Réponse sous forme de texte) :

Résultats obtenus avant 2018 et comment ils contribuent à la réalisation des Objectifs d'Aichi et des Objectifs de développement durable

Note : Ce champ doit être rempli au moment de la soumission du rapport complet en janvier 2018

Information supplémentaire :

Section 5 : Annexe facultative pour permettre aux Parties contractantes de fournir, à titre volontaire, des informations sur les zones humides d'importance internationale (Sites Ramsar)

Comment remplir cette section

1. La Partie peut, si elle le souhaite, fournir des renseignements supplémentaires spécifiques à un ou à tous ses Sites Ramsar.
2. Les indicateurs qui figurent dans cette section sont uniquement ceux qui, dans la Section 3 du modèle de Rapport national (MRN) pour la COP13, ont directement trait aux Sites Ramsar.
3. Dans certains cas, afin qu'ils aient un sens à l'échelle d'un Site Ramsar individuel, leur formulation et/ou celle des réponses possibles a été adaptée par rapport à celle de la Section 3 du MRN pour

la COP13.

4. Dans les colonnes correspondantes, veuillez indiquer le/s nom/s et le numéro officiel (disponible sur le [Service d'Information des Sites Ramsar](#)) de chaque site, à raison d'un site par ligne.
5. Pour chaque indicateur (question), veuillez choisir une réponse de la légende.
6. La dernière colonne de cette annexe est un champ de « texte libre » où vous pouvez saisir toutes les informations supplémentaires que vous souhaitez concernant le Site Ramsar en question.

7.

**Nom de la Partie
contractante :**

Liste de questions (indicateurs) :

- 5.7 Un comité de gestion intersectoriel a-t-il été créé pour le site ?
- 5.9 Si une évaluation de l'efficacité de la gestion du Site Ramsar a eu lieu, indiquez l'année d'évaluation, quel outil d'évaluation a été utilisé (p. ex., METT, Résolution XII.15), les résultats (notation) de l'évaluation et la source d'information dans le champ prévu pour les informations supplémentaires.
- 11.1 Une évaluation a-t-elle été faite des avantages/services écosystémiques fournis par le Site Ramsar ?
- 11.3 Les valeurs socioéconomiques des zones humides ont-elles été intégrées dans le plan de gestion du Site Ramsar ?
- 11.4 Les valeurs culturelles des zones humides ont-elles été intégrées dans le plan de gestion du Site Ramsar ?
- 16.3a Encourage-t-on la participation des acteurs au processus décisionnel, en particulier la participation des acteurs locaux à la gestion du Site Ramsar ?
- 16.6a A-t-on mis en place un mécanisme de communication pour favoriser l'échange d'informations entre l'Autorité administrative Ramsar et l'administrateur du Site Ramsar ?

| Numéro du Site Ramsar | Nom du Site Ramsar | 5.7 ① | 5.9 ① | 11.1 ③ | 11.3 ④ | 11.4 ④ | 16.3a ① | 16.6a ① | Commentaires/informations supplémentaires sur le site |
|------------------------------|---------------------------|------------------|------------------|-------------------|-------------------|-------------------|--------------------|--------------------|--|
| <i>Ex : 1603</i> | <i>Lake White</i> | <i>A - Oui</i> | <i>A - Oui</i> | <i>A - Oui</i> | <i>A - Oui</i> | <i>A - Oui</i> | <i>B - Non</i> | <i>D - Prévu</i> | |
| | | | | | | | | | |

① A=Oui; B=Non; D=Prévu

③ A= Oui; B=Non; C=Partiellement; D=Prévu

④ A= Oui; B=Non; C=Partiellement; Z=Pas de plan de gestion